



Rapport d'activité 2011

EDITORIAL



En 2011, et cette année ne fait pas exception, l'Inspection générale de l'administration (IGA) est restée toujours fortement investie dans des **missions sur les sujets régaliens**, qui sont la marque de son identité et de son ancrage ministériel : sécurité intérieure, libertés publiques, collectivités territoriales et réforme de l'Etat, autant de sujets majeurs pour nos concitoyens. Au-delà, le **positionnement interministériel** de l'IGA demeure important, puisque les missions de cette nature, qui ont trait à des champs très variés (transports, culture, fonction publique, politique de la ville, par exemple), représentent presque la moitié de son activité.

L'année 2011 a aussi été marquée par l'ouverture **de nouveaux champs d'action** pour l'IGA.

Ainsi, dans le cadre de la structuration de l'audit interne décidée par le Gouvernement, l'IGA a été désignée pour piloter la Mission ministérielle d'audit interne (MMAI), qui doit permettre, à partir d'une analyse des risques et du renforcement du contrôle interne, d'améliorer les conditions de mise en œuvre des actions du ministère. L'IGA s'est également vu confier une mission d'audit des Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), quinze ans après l'adoption de la loi dite de départementalisation. Ces nouveaux champs d'intervention viennent enrichir les missions permanentes de l'Inspection, qui, à côté du programme annuel d'activité, constituent l'un des outils adoptés par l'IGA pour mieux structurer son activité.

Soucieuse d'améliorer sa réactivité, l'IGA a poursuivi l'adaptation de **son organisation interne**.

Le rôle des « *groupes référents* », qui rassemblent des membres de l'Inspection autour des thématiques constituant le cœur de métier de l'IGA, a été renforcé ; ils maintiennent le niveau d'information mais aussi de réflexion et de capacité de proposition sur les problématiques majeures du ministère. Un dispositif de suivi des principales recommandations a par ailleurs été défini. Enfin, un inspecteur général a été désigné comme adjoint au chef de l'IGA.

Par son ton et les témoignages qu'il contient, ce rapport d'activité s'efforce de donner une image fidèle de l'Inspection. Si l'IGA est en mesure de répondre à des sollicitations de plus en plus diversifiées, elle le doit d'abord aux femmes et aux hommes qui la composent. Par la variété de leurs profils, de leurs compétences, de leurs expériences professionnelles, ils ont permis à l'Inspection de contribuer à la bonne mise en œuvre des politiques publiques, au service de nos concitoyens et de notre pays.

Michel SAPPIN,
Chef du service
de l'Inspection générale de l'administration

SOMMAIRE

L'IGA en 2011

- P.7 Compétences et expériences
- P.12 Organisation et méthodes
- P.20 Activité de l'IGA en 2011

Les thématiques de l'IGA

- P.25 Réforme de l'Etat
- P.27 Sécurité
- P.28 Libertés publiques
- P.29 Territoires

Focus sur quelques missions

- P.33 Formation initiale des fonctionnaires de l'Etat dans les écoles du service public
- P.33 Missions dans le cadre du Comité interministériel d'audit des programmes (CIAP)
- P.34 Lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaires
Trois dispositifs de responsabilisation parentale dans le cadre de la prévention de la délinquance
- P.35 Perspectives à moyen terme pour le service de déminage de la sécurité civile
- P.36 Evaluation des politiques locales de sécurité dans le département du Nord et la zone de défense Nord
- P.37 Recherches dans l'intérêt des familles
- P.38 Fonctionnement du dispositif des Visas de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) dans les consulats et les préfectures et sur les conditions de délivrance des titres d'identité et de voyage dans les consulats
- P.39 Mission d'appui aux départements en difficultés financières
- P.40 Mobilité et transports dans les territoires ruraux
- P.40 Simplification des normes applicables aux collectivités locales (mission d'appui au sénateur Eric Doligé)

Activités internationales - Fonctions d'appui

- P.43 Jumelage avec l'Inspection générale de l'administration territoriale (IGAT) du Maroc
- P.43 Membres de l'IGA chargés de fonctions de coordination et d'appui

Annexes

- P.48 Membres de l'IGA en fonction en 2011
- P.49 Organigramme de l'IGA
- P.50 Liste des rapports remis en 2011



L'IGA EN 2011, CE SONT

- > **68** hauts fonctionnaires en activité à l'IGA
- > **100** rapports remis et **112** missions lancées
- > **1 015** journées de déplacement (hors Ile-de-France)
- > **9** missions ou fonctions permanentes
- > **6** groupes référents



COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCES

L'IGA EN QUELQUES MOTS...

L'Inspection générale de l'administration est, avec l'Inspection générale des finances (IGF) et l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), une des trois inspections interministérielles de l'Etat.

A ce titre, elle peut être sollicitée par le président de la République, le Premier ministre ou par tout membre du Gouvernement.

Elle est également le corps d'inspection du ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, ce qui explique qu'elle est rattachée au ministre lui-même et bénéficie d'une large autonomie de gestion.

Ses membres peuvent, en outre, être autorisés, par le Premier ministre ou le ministre de l'Intérieur, à intervenir à la demande de membres des Assemblées parlementaires en mission, des collectivités territoriales ou de leurs groupements, de fondations ou d'associations, d'Etats étrangers, d'organisations internationales et de l'Union européenne, pour toutes les missions relevant de leurs attributions.

► Un champ de compétences extrêmement vaste

En vertu de l'article 1^{er} de son statut, l'IGA exerce « une mission générale de contrôle, d'audit, d'étude et de conseil à l'égard des services centraux et déconcentrés ».



« MON MÉTIER D'INSPECTRICE GÉNÉRALE »

Par Valérie PENEAU, inspectrice générale

Tous les ans, la question revient, agacée : « Dis, tu pourrais me réexpliquer quel est ton métier, précisément, parce que je ne sais pas quoi mettre dans la case profession des parents ? » ou encore, toujours pour la fameuse case, sur un ton de reproche : « Si t'étais médecin ou avocat, ce serait plus simple... ». Avouons-le tout net, j'ai indéniablement failli à faire comprendre à mes enfants la nature de mes missions professionnelles (« Un rapport sur les associations de secourisme ? Mais, le mois dernier, tu t'occupais des cartes d'identité ! »).

Un comble pour quelqu'un dont le métier est, en principe, justement de répondre aux questions de son ministre et, pour ce faire, de décortiquer les sujets les plus divers, d'en mettre en lumière les problématiques, bref d'éclairer la décision publique... Et de quoi réfléchir sur ce qu'est, pour moi, le métier d'inspecteur général de l'administration.

Au cours des dernières années, dans le ressort d'action incroyablement riche et multiple du ministère de l'Intérieur, j'ai contrôlé le fonctionnement de services, audité des organisations et des procédures, évalué des politiques publiques et, à chaque fois, essayé de proposer les voies d'amélioration de l'action publique qui me semblaient les plus pertinentes, efficaces et adaptées.

Mais la réalité de ce métier ne s'appréhende pas en essayant d'énumérer les techniques professionnelles qu'il met en œuvre, ni même les sujets examinés.

Le métier d'inspecteur général de l'administration, c'est avant tout un ensemble de valeurs et de principes d'action, que chacun, individuellement, doit s'attacher à respecter et à cultiver : un sens poussé de la responsabilité, indispensable contrepartie de la liberté et de l'indépendance uniques qui s'attachent à nos fonctions ; une aptitude à l'équilibre, qui conduit à faire preuve, en juste proportion, d'imagination et de réalisme, d'inventivité et de pragmatisme, d'audace et de prudence ; une forte capacité à l'humilité enfin, qui permet d'écouter et d'entendre, et d'accepter que le travail de plusieurs mois, qui n'appartient qu'à son commanditaire, et ne sera souvent connu que de lui, ne chemine que très lentement vers la lumière et sa mise en œuvre effective...

Constat dépité : « Cela ne va pas être facile à faire rentrer dans la case ! ».



du ministère de l'Intérieur ». Ce contrôle s'étend « à tous les personnels, services, établissements, institutions et organismes sur lesquels les préfets exercent leur contrôle ». Elle assure également des missions d'évaluation des politiques publiques, de formation et de coopération internationale.

Dans le cadre du ministère, l'IGA traite donc de nombreuses problématiques, liées notamment à la réforme de l'Etat, aux libertés publiques, à la sécurité (sécurité intérieure, sécurité civile...), à l'administration territoriale et aux territoires...

De par sa vocation interministérielle, elle intervient sur l'ensemble des champs de l'action publique, avec pour objectif fondamental de contribuer à un meilleur pilotage des politiques.

Aux termes de son statut, « l'Inspection générale de l'administration formule à l'intention des ministres tous avis, études et propositions entrant dans le champ de ses attributions. »

L'activité de l'IGA s'articule autour de 4 types de mission :

- > évaluation des politiques publiques ;
- > inspection, contrôle ou audit des services ;
- > appui ou conseil ;
- > inspection avant procédure disciplinaire.

L'IGA a engagé, depuis plusieurs années, une action de modernisation de ses méthodes de travail - programmation de ses travaux, création de missions permanentes et de groupes référents, fonction « miroir », rédaction de guides méthodologiques, parangonnage européen et international, création d'outils de suivi de ses missions... -, qui s'est poursuivie en 2011.

Créée sous Necker (1781), elle sait conjuguer tradition et modernité.



4 QUESTIONS À ARIANE CRONEL, INSPECTRICE

► Quelle image aviez-vous de l'IGA avant d'y rentrer ?

A vrai dire aucune, car je ne connaissais pas du tout l'IGA ! J'ai découvert son existence à l'ENA, lors des présentations faites par les différents ministères et corps. Ma rencontre avec l'IGA s'est donc faite lors de la première présentation de l'Inspection aux élèves de ma promotion.

► Qu'est ce qui a motivé votre choix ?

Ayant travaillé dans un cabinet de conseil au secteur public, puis en administration centrale au ministère de la Culture (comme contractuelle), je rêvais d'avoir la possibilité de choisir un corps d'inspection à la sortie de l'ENA. J'avais envie de retrouver la variété des missions et le dynamisme de mon premier métier, mais cette fois à l'intérieur même de l'administration ; de plus, je me disais que mes compétences de consultante pouvaient être profitables à une inspection. Le choix de l'IGA s'est donc fait naturellement, car j'avais été très intéressée par la présentation qu'en avait faite le chef de corps. Dès le premier « *amphi blanc* », j'ai choisi l'IGA et mon choix n'a jamais varié...

► Quelles sont les choses qui vous ont le plus surprise à votre arrivée à l'IGA ?

L'ambiance chaleureuse et amicale. L'IGA étant rattachée au ministère de l'Intérieur, je m'attendais à quelque chose de beaucoup plus hiérarchisé et formel. La réalité n'est pas pour me déplaire, bien au contraire !

► Après un peu moins d'un an à l'IGA, comment la définiriez-vous en 3 mots ?

« *Variété* » : variété des missions, des compétences des inspecteurs, des déplacements, des interlocuteurs ;
 « *Simplicité* » : facilité des relations avec les uns et les autres, circuit court des procédures internes... Ça change agréablement de l'administration centrale ;
 « *Avenir* » : avenir, car je pense que l'IGA devrait voir sa légitimité et son positionnement renforcés par les réformes de l'Etat en cours, et par la structuration de l'audit ministériel.

L'IGA, UNE INSPECTION INTERMINISTÉRIELLE DE HAUT NIVEAU

L'IGA est un corps de hauts fonctionnaires régi par un statut qui lui est propre, un corps d'inspection interministérielle au même titre que l'IGF et l'IGAS.

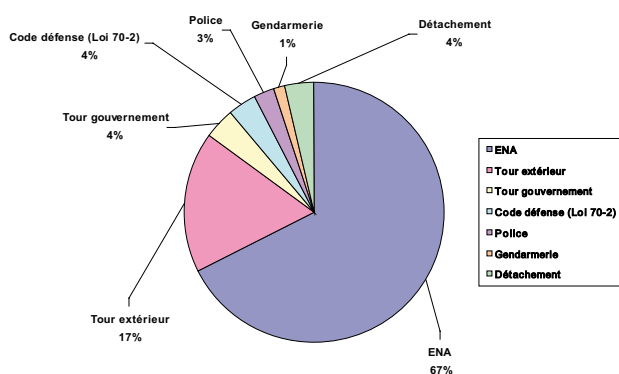
► Des expériences professionnelles riches et diversifiées

Grâce à un recrutement ouvert et une gestion équilibrée de ses ressources humaines, l'IGA bénéficie d'une grande variété d'expériences professionnelles et de profils.

Les inspecteurs et inspecteurs généraux, membres du corps de l'Inspection générale de l'administration, sont recrutés :

- > en début de carrière, à leur sortie de l'Ecole nationale d'administration (ENA), au grade d'inspecteur,
- > par la voie du tour extérieur, aux grades d'inspecteur et d'inspecteur général.

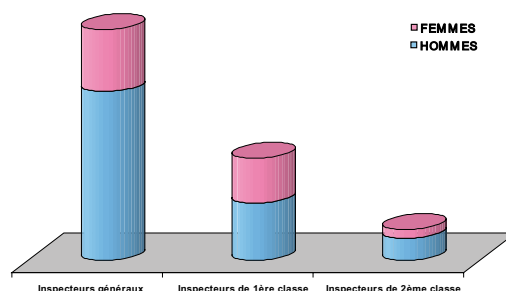
Origine des membres du corps



Le corps se compose de 79 membres, inspecteurs généraux et inspecteurs, y compris ceux qui sont en poste à l'extérieur ou en disponibilité. Globalement, les 2/3 des membres du corps sont issus de l'ENA, et 58 % sont en activité à l'IGA.

La moyenne d'âge du corps est de 49 ans, et le taux de féminisation est de 30 %.

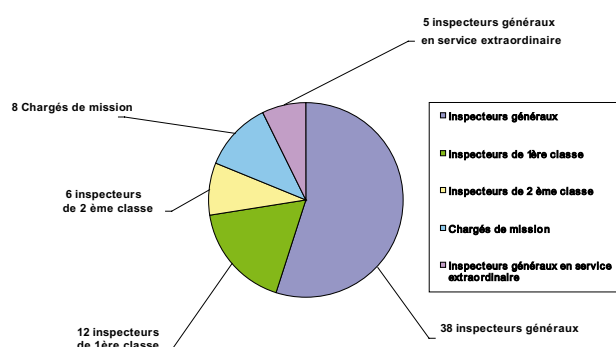
Répartition des membres du corps de l'IGA par grade et par sexe au 31 décembre 2011



L'IGA accueille également 5 **Inspecteurs généraux en service extraordinaire** (IGSE), 4 hauts fonctionnaires détachés et 9 hauts fonctionnaires **chargés de mission**.

Ainsi, elle compte, outre les membres recrutés à la sortie de l'ENA, des préfets, des administrateurs civils, un administrateur du Sénat, un administrateur territorial, des officiers généraux et supérieurs de gendarmerie, des directeurs de services actifs de la police nationale et un commissaire de l'Armée de terre.

Le service de l'IGA au 31 décembre 2011



Cette diversité des expériences et des compétences facilite la composition des équipes, enrichit le dialogue au sein des missions et favorise la formulation rapide de propositions opérationnelles et réalistes. C'est également la garantie de l'équilibre des équipes de mission qui associent « juniors » et « seniors ».



LA DÉONTOLOGIE DE L'IGA

Les membres de l'IGA disposent de pouvoirs d'investigation extrêmement étendus. Par exemple, pour l'exercice de leurs missions, ils ont libre accès à tous les services centraux et déconcentrés de l'Etat qui relèvent du ministre de l'Intérieur et à tous les personnels, services, établissements, institutions et organismes sur lesquels les préfets exercent leur contrôle... Ils ont communication de tous documents, pièces, éléments et données nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Par ailleurs, les membres de l'IGA disposent, pour la conduite de leurs missions et la rédaction de leurs rapports, d'une totale liberté d'organisation, de jugement et d'expression. En effet, l'intérêt des travaux de l'IGA, pour leurs commanditaires, réside dans leur indépendance, leur objectivité, leur inventivité, leur impartialité et leur capacité à dépasser les partis-pris légitimes des acteurs.

La contrepartie en est un *corpus* déontologique très exigeant. D'autant plus exigeant que l'IGA a aussi pour mission de veiller au respect de la déontologie par les services qu'elle contrôle.

Ainsi, comme tous les fonctionnaires, les membres de l'IGA sont soumis au respect des obligations déontologiques définies par la réglementation et la jurisprudence, notamment les obligations de neutralité, de laïcité, de secret et de discrétion professionnels... Ils sont également soumis aux avis de la Commission de déontologie.

Parallèlement, l'IGA a progressivement défini des règles et principes complémentaires issus de sa culture professionnelle, parmi lesquels : l'indépendance d'esprit, l'objectivité des constats, l'écoute de la personne inspectée, le caractère contradictoire des missions pré-disciplinaires et des audits, le pragmatisme des recommandations...

Il convient d'ailleurs de rappeler que chaque membre de l'IGA rend compte individuellement de ses missions et signe personnellement ses rapports.

Les exigences éthiques de ce métier mêlent donc le courage de la vérité à l'esprit de pleine liberté et de responsabilité des inspecteurs.

L'IGA, UNE INSPECTION OUVERTE SUR LA SOCIÉTÉ

► Des profils professionnels recherchés à l'extérieur

Le profil type de l'inspecteur de l'administration est celui du haut fonctionnaire, mobile et disponible, polyglotte, ayant un sens aigu de l'analyse et de la synthèse, ainsi qu'une aptitude à produire des évaluations précises et rigoureuses, servies par des qualités rédactionnelles et méthodologiques affirmées et par une déontologie forte.

Polyvalent, capable de s'adapter, il possède un fort d'esprit d'équipe et une réelle aptitude au travail collectif. Indépendant, faisant preuve d'ouverture d'esprit et d'une réelle curiosité intellectuelle, il dispose d'une grande autonomie dans l'organisation de son travail.

Ces qualités, associées aux larges compétences exercées à l'IGA, notamment dans le champ de l'administration territoriale, constituent autant d'atouts valorisés dans un parcours professionnel.

Les mobilités à l'extérieur de l'IGA sont également variées et sur des postes à responsabilité. Ainsi, 42 % des membres du corps exercent une activité professionnelle hors de l'IGA.

Elles se déclinent (voir tableau en page 11) dans les cabinets ministériels, en juridictions (Conseil d'Etat, Cour de cassation, Cour des comptes), dans les postes d'administration de l'Etat (en administration centrale ou territoriale), dans les collectivités territoriales, les établissements publics et les entreprises privées.

UNE NOUVELLE ORGANISATION INTERNE DEPUIS OCTOBRE 2011

Depuis le 10 octobre 2011, l'IGA a adopté une nouvelle organisation interne, de manière à dissocier les fonctions d'adjoint au chef du service et les fonctions de secrétaire général, afin de permettre une meilleure représentation institutionnelle de l'IGA.

Alain Larangé, inspecteur général de l'administration, et Françoise Tahéri, inspectrice de l'administration, occupent respectivement ces fonctions depuis lors. L'un et l'autre ont vocation à assister le chef du service dans l'organisation et la coordination des activités de l'IGA.

Cette nouvelle configuration va permettre de mettre en place :

- > un meilleur suivi des rapports les plus marquants et les plus sensibles ;
- > une nouvelle stratégie de diffusion des rapports et de communication sur l'activité de l'IGA ;

> un accompagnement dans la mise en œuvre de la nouvelle mission d'audit interne.

▶ ▶ LES MEMBRES EN FONCTION À L'EXTÉRIEUR DE L'IGA

Présidence de la République : Chef de cabinet adjoint - Conseiller au cabinet du président de la République

Cabinets ministériels : Directeur de cabinet du ministre chargé des Transports - Conseillers aux cabinets du ministre de l'Intérieur, du ministre de la Défense et des Anciens Combattants, du ministre chargé de l'Outre-mer

Assemblées : Administratrice de section du Conseil économique, social et environnemental

Hautes Juridictions : Conseiller en service extraordinaire à la Cour de cassation - Rapporteur au Conseil d'Etat - Conseiller-Maître en service extraordinaire à la Cour des comptes - Rapporteur à la Cour des comptes

Administration centrale : Directeur du cabinet du délégué général à l'Outre-mer - Sous-Directrice des institutions, des affaires juridiques et financières du ministère chargé des Affaires sociales - Sous-Directeur à la direction des ressources et des compétences de la police nationale du ministère de l'Intérieur - Chef de mission, chef de département auprès du secrétaire général à l'Immigration et à l'Intégration - Chef du bureau à la direction de la modernisation et de l'administration territoriale du ministère de l'Intérieur - Chef de bureau à la direction générale des collectivités locales du ministère de l'Intérieur

Administration territoriale de l'Etat : SGAR-adjoint d'Ile-de-France - Directrice de cabinet du directeur de la police générale à la préfecture de police de Paris - Secrétaire général de la préfecture de la Réunion

Collectivités territoriales : Directeur général des services du Conseil régional de Haute-Normandie - Directeur général des services du Conseil général du Finistère

Etablissements et organismes publics : Directeur général-adjoint de l'Institut Pasteur - Responsable du service d'audit à l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) - Secrétaire générale de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) - Directeur de l'Agence de l'eau Adour Garonne

Secteur privé : Directeur général d'Apria R.S.A. - Président du conseil d'administration du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) - Directeur des affaires internationales et des ressources humaines de la branche vitrage du Groupe Saint-Gobain - Directrice du fret de la SNCF - Directeur des ressources humaines adjoint de Veolia Environnement - Inspecteur général de la direction de la prévention et de la protection, Directeur de l'éthique du Groupe Renault...

Commission européenne : Administrateur auprès de la Direction générale « *éducation et culture* » - Administratrice auprès de la Direction générale « *fiscalité et union douanière* »

Etat étranger : Conseiller spécial du ministre de l'Intérieur et du ministre du Développement régional de Tunisie.



ORGANISATION ET MÉTHODES



Par Françoise TAHÉRI,
inspectrice,
secrétaire générale

L'année 2011 a permis à l'IGA de poursuivre la mise en œuvre de diverses démarches destinées à renforcer la structuration de ses travaux (programmation, missions permanentes, groupes référents, fonction « miroir », guides méthodologiques, parangonnage...). Elle a également permis de définir des outils pour assurer, à la demande du ministre, un meilleur suivi de ses rapports.

LE PROGRAMME D'ACTIVITÉ DE L'IGA EN 2011

Le programme d'activité propose des missions d'initiative qui sont le fruit d'une réflexion interne à l'IGA et d'échanges avec les deux secrétaires généraux du ministère.

C'est un élément structurant de positionnement avec l'administration centrale, qui permet de réfléchir aux priorités et aux sujets d'actualité du ministère. Les propositions de missions sont définies en lien avec les groupes référents, pour répondre aux besoins exprimés par les différents services.

Le programme est soumis au cabinet du ministre qui l'arrête.

En 2011, 24 missions ont ainsi été programmées autour des thèmes recouvrant la sécurité publique, la sécurité civile, les libertés publiques, l'immigration, les collectivités locales et l'Outre-mer, la réforme de l'Etat et les problématiques internationales.

Ce programme est, par nature, adaptable en fonction des sollicitations et des priorités du cabinet, afin de ne pas obérer la réactivité de l'IGA. Toutefois, en 2011, plus de 40% des missions initialement programmées ont été menées à bien, les autres étant soit reportées en 2012, soit abandonnées.

LES MISSIONS PERMANENTES

Elles sont de deux ordres.

Les missions permanentes instituées par un texte sont au nombre de 5 :

1. Le contrôle des associations agréées de sécurité civile (en application de la loi du 13 août 2004) ;
2. L'audit, dans le cadre de la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC), des systèmes de gestion et de contrôle des fonds européens ;
3. Les audits au titre de la Mission ministérielle d'audit interne (MMAI), en application du décret du 28 juin 2011 et de l'arrêté du 12 janvier 2012, ainsi que les audits de programmes du budget de l'Etat au regard des prescriptions de la LOLF (Comité d'harmonisation des audits internes-CHAI) ;
4. L'évaluation de la politique de prévention de la délinquance (circulaire du Premier ministre du 23 avril 2010), à laquelle l'IGA apporte son concours ;
5. L'évaluation des Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), avec l'Inspection de la défense et de la sécurité civiles (IDSC). Cette mission a été décidée fin décembre 2011 et sera mise en œuvre en 2012.

Les missions thématiques sont au nombre de 3 :

1. Le contrôle des conditions de délivrance des titres réglementaires dans les préfectures (voir encadré en p. 14). Cette mission permanente a effectué, depuis sa création, de nombreux audits départementaux et mené des travaux sur des thématiques transversales (passeports biométriques, simplification de la justification de la nationalité, application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France-AGDREF, Système d'immatriculation des véhicules-SIV...) ;
2. Les audits des politiques locales de sécurité, avec l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) et l'Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN). Cette mission permanente a effectué, depuis sa création, une dizaine d'audits départementaux ;
3. Le contrôle des crédits de représentation des préfets, mission mise en œuvre en 2010 à la demande du secrétaire général du ministère.

LES GROUPES RÉFÉRENTS

L'IGA a mis en place des groupes référents thématiques, dans plusieurs domaines relevant du champ de compétences du ministère de l'Intérieur (voir encadré en p. 15) :

- > territoires, collectivités territoriales ;
- > sécurité publique, prévention de la délinquance ;
- > sécurité civile, risques, crises ;
- > libertés publiques, titres, étrangers ;
- > réforme de l'Etat, performance, finances publiques, administration centrale, évaluation des politiques publiques ;
- > Europe, international.

Il s'agit d'une innovation importante en termes de structuration et de collégialité du travail.

Le rôle de ces groupes est :

- > assurer la veille thématique en amont des missions ;
- > proposer une fonction de formation, d'information et de documentation ;
- > organiser des relations suivies avec les directions du ministère ;
- > répondre aux éventuelles demandes des missions, dans les différentes phases de leurs travaux ;
- > participer à l'élaboration du programme d'activité.

Coordonnés par un, deux ou trois inspecteurs généraux, les groupes référents se réunissent régulièrement autour des sujets d'actualité les concernant (nouvelles réformes, missions en cours, retours d'expériences...).

Travaillant dans un esprit de collégialité, ils permettent de maintenir un niveau actualisé de connaissances grâce aux contacts réguliers avec les directions concernées et à la veille documentaire qu'ils assurent. Ils contribuent à la capitalisation des savoirs et à la mise en œuvre d'outils méthodologiques.

Les membres des groupes référents sont sollicités pendant le déroulement d'une mission, soit en phase de lancement lors de la rédaction de la note de cadrage, soit en phase finale, lors de relecture du rapport, en qualité de « *miroir* » (voir encadré), afin de vérifier qu'il n'y a pas d'erreur de raisonnement ou de manque de clarté.

Les coordonnateurs des groupes référents sont régulièrement sollicités par le chef du service à l'occasion des comités de corps mensuels (voir p.16), afin de faire un point sur leurs travaux.

Les chefs de mission permanente sont systématiquement associés aux groupes référents, qu'ils en soient ou non les animateurs. Ils assurent de ce fait une bonne diffusion des conclusions des travaux réalisés par les missions permanentes, au-delà des équipes qui y participent. Tous les membres de l'IGA participent régulièrement aux séances de travail des groupes référents.

LE « *MIROIR* », UN REFLET DE LA COLLEGIALITÉ DES MÉTHODES



Par
Michel ROUZEAU,
inspecteur général

Le processus de relecture des rapports de l'IGA s'est enrichi d'une méthode à la fois souple et originale, celle du « *miroir* ».

La relecture des projets de rapport par un membre de l'IGA non impliqué dans la mission permet d'apporter un regard différent sur le constat et les propositions des auteurs du document.

Cette méthode est souple et informelle : choisi par le responsable de la mission, le « *miroir* » est, en général, un bon connaisseur de la thématique du projet de rapport, qui peut apporter son expérience et sa vision du sujet, mais aussi « *pointer* » les éventuelles contradictions ou incohérences, signaler un élément d'actualité qui aurait échappé à la mission...

Cette méthode évite la lourdeur et la lenteur d'un processus plus formel, fondé sur la relecture par un comité de membres du corps.

Elle préserve bien entendu l'indépendance des conclusions des auteurs du rapport, qui peuvent librement tenir compte des observations du « *miroir* », sans être tenus par celles-ci. Elle contribue néanmoins utilement à renforcer la fiabilité et la cohérence des rapports de l'IGA.



LA MISSION PERMANENTE « *EXPERTISE ET CONTRÔLE EN MATIÈRE DE DÉLIVRANCE DES TITRES RÉGLEMENTAIRES* »

Par Jean-Guy de CHALVRON et Corinne DESFORGES, inspecteurs généraux, responsables de la Mission permanente

La création de la Mission permanente d'expertise et de contrôle de la délivrance des titres réglementaires a été décidée en 2008 par le ministre de l'Intérieur, à la suite de nombreuses missions d'inspection intervenues en 2006 et 2007 décelant des fraudes dans des services préfectoraux.

Depuis lors, cette Mission n'a cessé d'évoluer et d'embrasser un champ d'action de plus en plus large. Elle comprend plusieurs types de missions distinctes, mais complémentaires.

Les missions programmées, inscrites au programme d'activité, ont pour objet, soit de mesurer un risque propre à un ou plusieurs titres réglementaires dans une préfecture, soit d'expertiser les difficultés liées au processus de délivrance d'un titre particulier, soit encore d'analyser et évaluer une réglementation ou une procédure au niveau national. Les missions en préfecture peuvent donner lieu à une mission de suivi à 6 mois, afin de vérifier la mise en œuvre effective des recommandations, mais également d'en évaluer la portée, de les compléter, voire de les modifier. Les missions de niveau national peuvent déboucher sur des propositions de modifications réglementaires.

Les missions pré-disciplinaires sont demandées par le cabinet du ministre à la suite de suspicions de fraudes dans une préfecture et visent à apprécier les malversations commises et à établir les responsabilités internes afin de rédiger un rapport pré-disciplinaire. Ces missions comportent toujours un volet complémentaire d'analyse générale du service.

Les missions d'appui à un préfet sont déclenchées à sa demande pour aider à l'amélioration du fonctionnement d'un service particulier ou accompagner un projet de réorganisation.

La Mission permanente a développé une expertise reconnue sur les processus de délivrance des titres réglementaires (carte nationale d'identité, passeport, titres de séjour et visas, permis de conduire et certificat d'immatriculation). Ses recommandations principales et récurrentes en termes de contrôle interne, d'organisation et de pilotage sont largement suivies. Une mission sur la prévention et la lutte contre la fraude documentaire a été créée auprès du secrétaire général du ministère, notamment pour mettre en application les propositions de l'IGA.

La Mission entretient des relations suivies avec les services centraux du ministère et ses opérateurs (Agence nationale de traitement automatisé des infractions-ANTAI, Agence nationale des titres sécurisés-ANTS, Office français de l'immigration et de l'intégration-OFII, Office français de protection des réfugiés et apatrides-OFPRA).

En 2011, la Mission permanente a ainsi procédé à l'audit des services de délivrance des titres des préfectures du Val-d'Oise et de l'Essonne, à l'expertise du fonctionnement du dispositif des visas de long séjour valant titre de séjour-VLS-TS ; elle a appuyé le préfet de la Seine-Saint-Denis dans la réorganisation du fonctionnement de la direction de l'immigration et de l'intégration, ainsi que dans l'amélioration de la délivrance des permis de conduire et des certificats d'immatriculation.

Elle a enfin participé aux réflexions menées par l'Association des maires de France sur la Carte nationale d'identité électronique (CNIe).



LE GROUPE RÉFÉRENT « TERRITOIRES, COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

Interview de Patrice O'MAHONY, inspecteur général, responsable du Groupe référent

► Dans quelle perspective a été institué le Groupe référent « Territoires, Collectivités territoriales » ?

Lors de la création de ce groupe référent, en 2010, l'IGA participait activement au vaste mouvement de modernisation des services de l'Etat, qui repose en partie sur la réforme des politiques publiques et leur évaluation.

Nous avons fait valoir qu'on ne peut pas séparer la réforme de l'Etat et sa réorganisation d'une réflexion sur le cadre territorial de l'Etat et sur celui des collectivités locales.

Observant que, depuis quelques années, le corps a accueilli plusieurs hauts fonctionnaires ayant une solide connaissance des territoires, ainsi que des collectivités et de leur financement, il nous semblait que l'IGA était en mesure de prendre une part plus importante dans la réflexion sur les territoires et l'avenir de la décentralisation.

► Pourquoi un groupe référent et non une mission permanente ?

L'IGA a été sollicitée à de nombreuses reprises, avec d'autres inspections générales, pour établir des rapports sur des questions techniques, liées par exemple à l'application des règles de compensation ou pour appuyer des parlementaires chargés de mission par le président de la République ou le Premier ministre.

Ces missions ont conforté le positionnement spécifique de l'IGA, par rapport aux autres inspections générales, vis-à-vis des collectivités territoriales. Il découle des responsabilités particulières du ministère en ce domaine.

En raison de la variété des sujets liés à la décentralisation et à l'aménagement du territoire et, de leur technicité, la structure de groupe référent semblait la plus adaptée.

► Concrètement, comment travaille le Groupe référent ?

Conçu comme un groupe de réflexion, d'information et de partage d'expériences, il se réunit environ tous les deux mois. Les réunions, ouvertes à tous les membres du corps, sont préparées par une équipe de 6 à 8 collègues, qui comprend plusieurs jeunes inspecteurs ; ils apportent un soutien très actif et régulier ; qu'ils en soient remerciés.

Les sujets étudiés en 2011 ont été très nombreux en raison de l'importance des réformes engagées par le Gouvernement.

On peut citer par exemple et entre autres :

- > la loi portant réforme des collectivités territoriales ;
- > la suppression de la taxe professionnelle ;
- > l'amorce de la péréquation horizontale ;
- > les réflexions sur la répartition des compétences ou l'impact des normes réglementaires...

► Quelles sont les perspectives pour 2012 ?

L'articulation forte, en termes de ressources comme de dépenses publiques, entre l'Etat et les collectivités

et les difficultés financières que connaissent certaines d'entre elles doivent contribuer à positionner le ministère de l'Intérieur sur ces questions essentielles. Le rapport de M. Jean-Jacques de Peretti, ancien ministre, conseiller d'Etat, sur la clarification des compétences des collectivités territoriales (septembre 2011), rédigé à la demande du président de la République, avec l'appui de l'IGA, lie, de façon très forte, territoire et fiscalité pour résoudre la question des compétences et leur exercice au bon niveau.

De là découle une série de questions constitutionnelles, financières, politiques ou d'aménagement du territoire, débattues au Parlement, dans les associations d'élus et bien évidemment au Gouvernement. Sur ces sujets, ainsi que dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques, l'IGA peut apporter sa part d'expertise.





LE COMITÉ DE CORPS EN « OLYMPE DE GOUGES »

Chaque premier lundi du mois, Michel SAPPIN, chef du service, réunit, en salle « *Olympe de Gougès* » du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, les membres en activité à l'IGA pour un comité de corps, au cours duquel sont examinées les questions d'actualité du service. Ces réunions constituent l'occasion privilégiée pour faire un tour d'horizon des missions en cours et dresser le bilan des principales missions achevées. Elles permettent également aux animateurs des groupes référents de présenter leurs principaux axes de réflexion.

Au-delà, un des intérêts majeurs des échanges en comité de corps est de permettre, dans un cadre informel, un retour d'expériences entre inspecteurs, plus jeunes ou plus anciens, et de faire vivre un esprit collectif.

Par ailleurs, à chaque comité de corps, un grand témoin (directeur d'administration centrale, directeur d'établissement public...) est invité à présenter les sujets d'actualité de ses services et à faire part de ses attentes vis-à-vis de l'IGA (cf. en page 17 la liste des participants en 2011). La participation d'un grand témoin au comité de corps de l'IGA accroît le dialogue de l'Inspection avec les directions du ministère de l'Intérieur, renforce leur adhésion pour les thèmes de missions les concernant et, peut même, parfois, permettre d'identifier des besoins pour de futures missions.

LE SÉMINAIRE DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION

Chaque année, est organisé un séminaire de deux jours, réunissant l'ensemble des membres de l'Inspection générale de l'administration.

Principalement consacré à la formation des inspecteurs, il constitue l'occasion de capitaliser les expériences de l'année et de réfléchir aux évolutions de l'IGA.

En 2011, l'Inspection a souhaité porter sa réflexion sur trois domaines, dans le cadre de la structuration renforcée de ses travaux :

- > le suivi des recommandations,
- > la stratégie de communication de l'IGA,
- > le rapprochement des inspections.

Trois tables rondes ont été organisées, permettant une réflexion commune sur l'ensemble de ces thématiques ; leurs conclusions ont fait l'objet d'une restitution collégiale. Ces réflexions ont été suivies d'actions concrètes, par exemple en matière de suivi (voir encadré en p.17).



GRANDS TÉMOINS ACCUEILLIS AU COMITÉ DE CORPS DE L'IGA EN 2011

- **10 janvier 2011** > **Stéphane FRATACCI**, secrétaire général à l'Immigration et à l'Intégration
- **7 février 2011** > **Hervé BOUCHAERT**, directeur des ressources et des compétences de la police nationale (DRCPN)
- **2 mai 2011** > **Jean-François VERDIER**, Directeur général de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)
- **6 juin 2011** > **Christian LEYRIT**, Vice-président du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)
- **12 septembre 2011** > **Michel GAUDIN**, préfet de police, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris
- **5 décembre 2011** > **Raymond Le DEUN**, directeur des systèmes d'information et de communication (DSIC)



LE SUIVI DES RAPPORTS

Par Alexandre GOHIER del RE, inspecteur général

Le ministre a adressé au chef de l'IGA, le 11 avril 2011, cette demande : « *Enfin, vous me ferez toutes propositions utiles visant à assurer, en liaison avec mon cabinet, un suivi des principales recommandations des rapports rendus afin de pouvoir m'alerter, le cas échéant, sur les difficultés rencontrées.* »

L'IGA émet, chaque année, plusieurs milliers de recommandations, destinées à de nombreux décideurs publics. Certaines font d'ores et déjà l'objet d'un suivi de leur mise en œuvre. C'est notamment le cas des recommandations énoncées dans le cadre des missions

permanentes. D'autres préconisations font l'objet d'un suivi *ad hoc* par un comité ministériel, parfois présidé par le ministre...

En revanche, l'IGA n'est pas encore parvenue à réaliser un suivi systématique des principales recommandations qui ont reçu l'accord du ministre.

Lors de leur séminaire de travail de juin 2011, les membres de l'IGA ont réfléchi aux modalités de ce suivi. Ils ont proposé la création, sur la base de démarches de parangonnage, d'un panel d'outils méthodologiques, de nature à répondre à la diversité des missions de l'IGA.

Ces outils ont été élaborés au cours du 2^e semestre 2011, sous l'autorité de l'adjoint au chef du service de l'IGA : une fiche de suivi des recommandations les plus sensibles a été créée ; les modalités concrètes et le calendrier de suivi y sont précisés pour chaque rapport faisant l'objet de cette démarche ; cette fiche est adressée au ministre pour validation avant mise en œuvre du suivi par l'IGA.

Ils doivent permettre de s'assurer de la mise en œuvre des décisions arrêtées par le cabinet à partir des conclusions d'un rapport ; mais également d'analyser les causes d'une non mise en œuvre ou d'une mise en œuvre partielle, afin, le cas échéant, de proposer une nouvelle décision et de tirer des enseignements pour les pratiques professionnelles de l'IGA.

Ils contribueront ainsi à renforcer l'efficacité de l'activité de l'IGA, mais également à en moderniser les méthodes de travail.



LES GUIDES MÉTHODOLOGIQUES

L'IGA a mis à la disposition de ses membres, au cours des dernières années, plusieurs guides méthodologiques : un guide métier pour le bon déroulement des missions et plusieurs guides méthodologiques spécifiques aux différentes missions permanentes.

Ces supports sont fondés sur l'expérience concrète des missions précédentes (voir encadré ci-dessous). Ils permettent aux membres désignés sur une nouvelle mission de disposer immédiatement d'éléments d'information sur le dispositif qui fera l'objet de leur examen (règlementation en vigueur, procédures en usage, points forts et points faibles des dispositifs...).

Ils facilitent donc l'appropriation rapide de la thématique et proposent également des méthodes spécifiques d'investigation adaptées au sujet.

Enfin, les guides favorisent l'harmonisation de la rédaction des rapports établis sur une même thématique, ce qui facilite les comparaisons ultérieures et le suivi des travaux.

Enrichis en permanence sur la base de l'expérience des missions récentes, les guides méthodologiques n'ont aucune valeur contraignante ; ils constituent un outil dont les membres de l'IGA peuvent s'écarter s'ils le jugent nécessaire.

LE PARANGONNAGE

Dans le cadre de leurs missions, les membres de l'IGA réalisent régulièrement des déplacements en Europe et dans le monde.

Ainsi, en 2011, ils ont effectué 23 déplacements dans 13 pays, dont 6 pays de l'Union européenne (Allemagne, Belgique, Espagne, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède).

Ces déplacements peuvent intervenir dans le cadre de missions portant sur des problématiques internationales. Ce fut le cas, en 2011, pour les missions « *Fonctionnement du dispositif des Visas de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) dans les consulats et les préfectures et sur les conditions de délivrance des titres d'identité et de voyage dans*



UN EXEMPLE DE GUIDE MÉTHODOLOGIQUE : LES PERMIS DE CONDUIRE

Par Frédéric PICHON, inspecteur

► **Comment avez-vous été amené à vous pencher sur la question des permis de conduire ?**

A la suite d'une mission portant sur une fraude importante aux permis de conduire dans une sous-préfecture, le chef de l'Inspection m'a demandé de compléter, sur cette question, la panoplie des guides méthodologiques de la mission permanente de contrôle de la délivrance des titres, qui disposait déjà de *vade-mecum* en matière de titres de séjour, de cartes nationales d'identité et de passeports.

Rappelons que le permis de conduire est un titre particulièrement convoité, pour le droit à conduire qu'il confère, mais également parce qu'il est un document très couramment utilisé comme justificatif d'identité dans la vie quotidienne. Il est donc soumis à une importante pression à la fraude.

► **Quel est l'objet de ce guide ?**

Le but principal de cet outil de travail est d'éviter, aux nouvelles missions qui interviennent sur ce sujet, des recherches fastidieuses et de leur donner, d'emblée, les premiers éléments de compréhension du dispositif, à la vérité assez complexe, de la délivrance des permis de conduire, de la transcription des sanctions infligées aux conducteurs, du suivi des examens médicaux, de l'échange des permis étrangers, ainsi que les principaux points de contrôle.

L'idée n'est pas tant de guider que d'accompagner, la mission d'inspection gardant, naturellement, toute liberté pour organiser son contrôle et en définir le champ. Le terme de *memento* serait donc plus adapté.

les consulats » ou « Les dispositifs d'enseignement de la langue française aux migrants », qui impliquaient à l'évidence des rencontres avec les services français à l'étranger et avec diverses autorités étrangères.

Les déplacements peuvent aussi être réalisés sur des thématiques nationales. Ils permettent alors aux membres de l'IGA de rencontrer des acteurs étrangers et d'analyser des politiques publiques et des méthodes d'administration différentes, qui enrichiront leur réflexion. Ce fut le cas, par exemple, dans le domaine de la gestion de crise face aux épisodes neigeux de décembre 2010, avec des déplacements dans quatre capitales européennes.

UNE ÉQUIPE DE SOUTIEN RÉACTIVE ET EFFICACE

L'équipe de soutien joue un rôle important dans l'activité du service de l'IGA et la gestion des carrières de ses membres.

Elle intervient tout au long de la chaîne du déroulement des missions, depuis leur lancement jusqu'à la diffusion des rapports et la production de synthèses statistiques.

L'IGA bénéficie, par rapport aux directions du ministère de l'Intérieur, d'une importante autonomie de gestion, notamment en termes de budget et de personnel.

Ainsi, son équipe de soutien a également en charge l'intégralité de la gestion statutaire et financière du service (voir interview ci-dessous).



INTERVIEW DE CORINE FEUTRY-GRAY, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE

L'IGA bénéficie d'une large autonomie de gestion. En quoi ?

Cette particularité de l'IGA est peu connue : l'IGA bénéficie d'une autonomie pour la gestion des membres du corps. Concrètement, l'équipe administrative a en charge l'intégralité de la carrière des hauts fonctionnaires : les recrutements, la gestion statutaire (nomination, évolution de carrière, mobilité...), la rémunération, le tout jusqu'à leur retraite. Par ailleurs, l'IGA est responsable de la gestion de l'ensemble de ses crédits de fonctionnement (déplacements, téléphonie, papier, affranchissement, documentation...).

Concrètement, en quoi consistent les fonctions quotidiennes du secrétaire général adjoint de l'IGA ?

J'ai tendance à dire que le secrétaire général adjoint a pour mission, auprès du chef de service et du secrétaire général, d'assurer la bonne gestion du service. Cet aspect confère au poste que j'occupe un intérêt tout particulier puisque le quotidien est rempli de fonctions RH, budgétaires, financières, mais également de tous les domaines qui peuvent toucher une structure bénéficiant d'une certaine autonomie : documentation, formation, immobilier, travaux, sécurité, communication, informatique...

Parallèlement, je suis en relation constante avec l'ensemble des membres de l'inspection, pour gérer au mieux leur quotidien, le but étant qu'ils puissent exercer leurs missions dans les meilleures conditions possibles.

Vous êtes également en relation permanente avec les directions du ministère et avec d'autres ministères. Comment se passe ce dialogue ?

L'autonomie de gestion de l'IGA entraîne effectivement des relations constantes avec toutes les directions du ministère : chaque année, je participe aux dialogues de gestion relatifs à la masse salariale, au budget de fonctionnement, mais également au plan de formation spécifique de l'IGA.

Je suis partie prenante de nombreux chantiers touchant les autres directions du ministère : mise en place de la carte agent, aspects immobiliers, plan de continuité des services,...

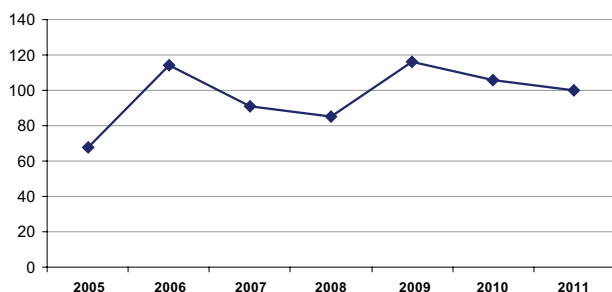
J'ai enfin des contacts réguliers avec les autres ministères : la DGAFP, le SGG, mais également les autres inspections.



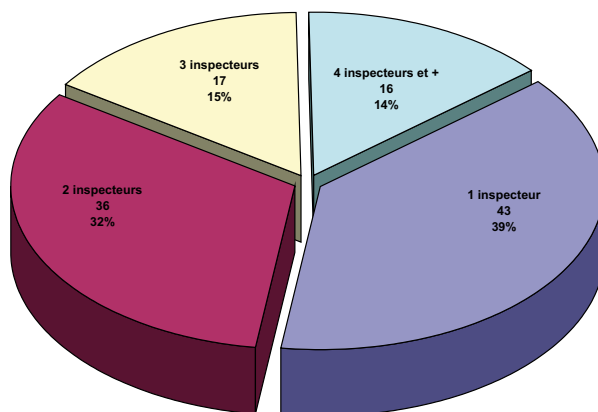
ACTIVITÉ DE L'IGA EN 2011

100 rapports ont été remis par l'IGA à leurs commanditaires en 2011. Ce nombre se maintient au-dessus de la moyenne constatée depuis 2005 (97 rapports par an).

L'évolution du nombre de rapports de 2005 à 2011



Nombre d'inspecteurs par mission



LA COMPOSITION DES MISSIONS

De la composition des missions dépend leur pleine réussite. Cette responsabilité importante relève de la prérogative propre du chef du service, qu'il exerce assisté de son adjoint et de la secrétaire générale.

La composition des missions prend en compte de multiples critères, qui portent notamment sur les champs d'investigation, leur sensibilité, mais aussi l'expérience des inspecteurs, leur disponibilité, l'intérêt qu'ils ont à travailler ensemble, et bien sûr, les délais impartis.

La configuration des équipes désignées est, en conséquence, très variable. La réactivité de l'IGA dépend de cette souplesse d'organisation.

Une mission de l'IGA se compose généralement de 1 à 4 inspecteurs.

Le nombre d'inspecteurs désignés pour diligenter une mission a sensiblement évolué en 2011 par rapport à 2010 :

- 39 % des missions ont été réalisés par 1 inspecteur (contre 34 % en 2010) ;
- 32 % des missions par 2 inspecteurs (contre 42 %) ;
- 15 % des missions par 3 inspecteurs (contre 16 %) ;
- 14 % par 4 inspecteurs (contre 8 %).

► Les missions inter-inspections

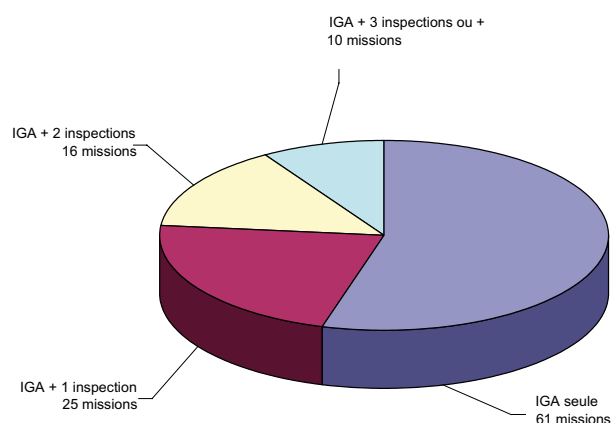
Au cours de l'année 2011, la part des missions inter-inspections a légèrement diminué. En effet, 51 missions (soit 46 % des missions 2011 contre 53 % des missions 2010) ont été réalisées avec d'autres inspections ou corps de contrôle.

Ainsi, sur les 112 missions lancées en 2011 :

- > 22 % ont été réalisées avec 1 autre inspection ;
- > 14 % ont été réalisées avec 2 autres inspections ;
- > 9 % ont été réalisées avec 3 ou plus de 3 autres inspections.



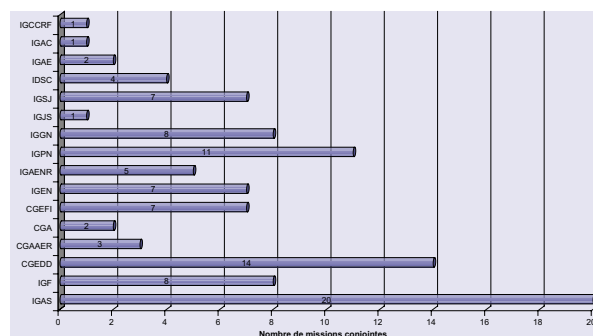
Répartition missions IGA et missions inter-inspections en 2011



Les principaux partenaires de l'IGA, par ordre de fréquence de coopération dans les missions, ont été, en 2011 :

- > l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), avec 20 missions conjointes (39 % des missions conjointes) ;
- > le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), avec 14 missions conjointes (27 %) ;
- > l'Inspection générale de la police nationale (IGPN), avec 11 missions conjointes (22 %) ;
- > l'Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN), avec 8 missions conjointes (16 %) ;
- > l'Inspection générale des finances (IGF), avec 8 missions conjointes (16 %) ;
- > le Contrôle général économique et financier (CGEFI), avec 7 missions conjointes (14 %) ;
- > l'Inspection générale de l'Education nationale (IGEN) et l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR), avec respectivement 7 et 5 missions conjointes (14 % et 9 %) ;
- > l'Inspection générale des services judiciaires (IGSJ), avec 7 missions conjointes (14 %).

Inspections conjointes à l'IGA en 2011



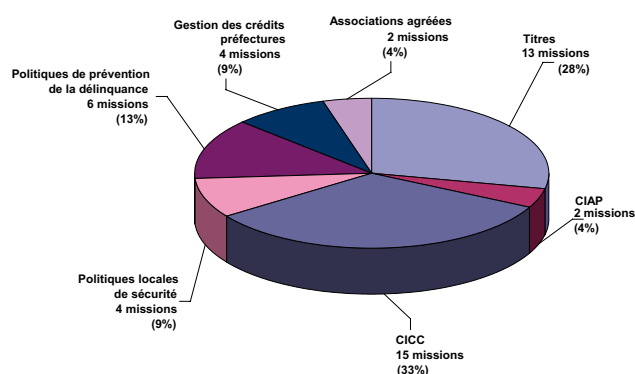
LA PART DES MISSIONS PERMANENTES

Comme en 2010, les missions permanentes de l'IGA ont été très actives en 2011. Elles ont conduit un grand nombre d'inspections et de contrôles, en progression de 9,5 %.

Ainsi, la part des missions permanentes représente 41 % du total des missions réalisées par l'IGA.

Certaines missions permanentes ont enregistré une très forte augmentation de leurs travaux. C'est le cas notamment des Missions permanentes « *Evaluation de la politique de prévention de la délinquance* », « *Politiques locales de sécurité* » et « *Contrôle des fonds européens* ».

Répartition des missions permanentes en 2011





RÉPARTITION DES MISSIONS SELON LEUR TECHNICITÉ

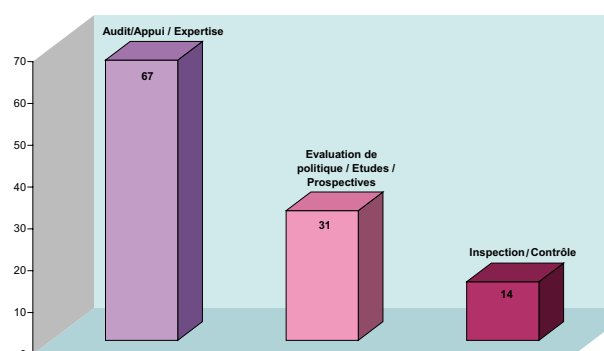
67 missions ont été menées dans une démarche d'audit, d'appui ou d'expertise (+ 26 % par rapport à 2010), représentant ainsi 60 % du total des missions. Il s'agit d'une très forte progression qui reflète une orientation « *métier* » de l'IGA vers ce type de missions.

31 missions ont été réalisées dans une démarche d'évaluation de politiques publiques, d'étude ou de prospective (+ 19 % par rapport à 2010), soit 28 % du total des missions. Cette forte progression est due aux deux Missions permanentes « *Politiques locales de sécurité* » et « *Politiques de la prévention de la délinquance* », qui ont été régulièrement diligentées au cours de 2011.

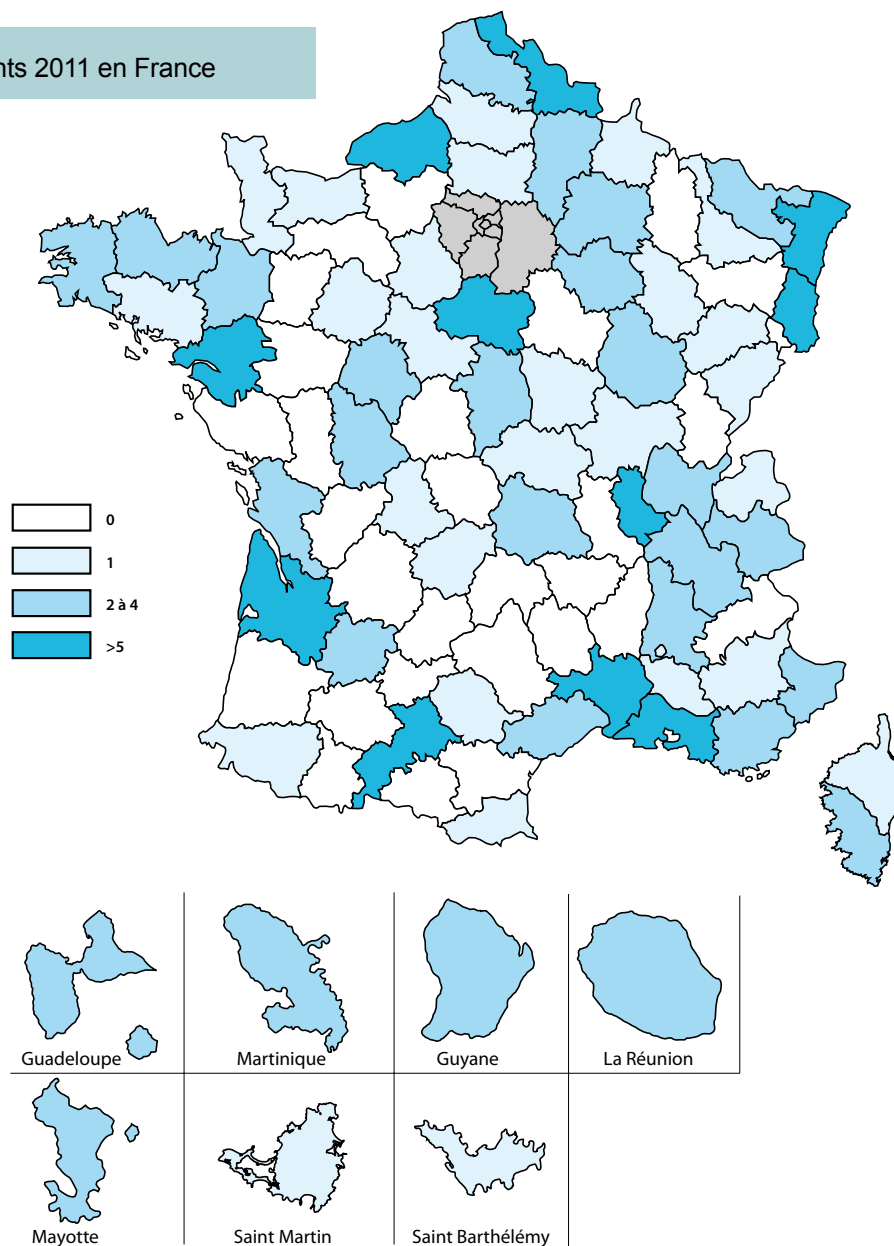
14 missions ont été effectuées dans une démarche de contrôle ou d'inspection (-65 % par rapport à 2010), soit 12 % du total des missions.

On assiste donc, en 2011, à une baisse assez significative du nombre des contrôles et inspections, au profit des missions d'audit, d'appui ou d'expertise.

Répartition technique des missions en 2011



Carte des déplacements 2011 en France



La carte des déplacements illustre la dimension territoriale de l'activité de l'IGA, qui souhaite fonder ses analyses sur des expériences de terrain, et par la rencontre avec les acteurs en prise directe avec la mise en œuvre des politiques publiques.

Alors que les $\frac{3}{4}$ des départements de métropole ou d'Outre-mer ont reçu une ou plusieurs missions de l'IGA, toutes les régions ont, quant à elle, été visitées.

Le nombre de déplacements a encore augmenté, passant de 715 journées de déplacement en 2010 (hors CICC) à 1015 journées de déplacement en 2011 (CICC comprise).

Ce chiffre est minoré par la non-comptabilisation des déplacements en Ile-de-France (en raison de leur nombre trop important).

En outre, les membres de l'IGA se sont rendus dans 13 pays étrangers à l'occasion de leurs missions, mais aussi au titre du parangonnage ou des accords de coopération.



LES THEMATIQUES DE L'IGA

- > Réforme de l'Etat
- > Sécurité
- > Libertés publiques
- > Territoires



LES THÉMATIQUES DE L'IGA



Par
Sylvie ESCANDE-VILBOIS,
inspectrice

Quatre grands domaines définissent l'essentiel de l'activité de l'IGA, aussi bien dans sa dimension interministérielle que ministérielle :

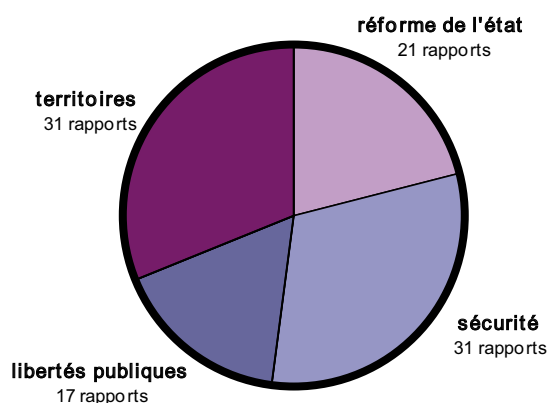
- > la réforme de l'Etat,
- > la sécurité,
- > les libertés publiques,
- > les territoires.

Chacun est l'objet d'une actualité administrative et politique forte, qui se traduit par des missions programmées dès le début de l'année et intégrées au programme d'activité

ou définies en cours d'année en fonction des besoins d'expertise exprimés par les ministres commanditaires.

Sans aucun caractère exhaustif, sont présentés ci-après les principaux travaux menés par l'IGA en 2011 suivant les quatre thèmes précités. Outre les rapports dont il est fait mention, les groupes référents correspondant à chacun des thèmes ont contribué à l'activité de veille et de suivi de l'IGA.

Répartition thématique des rapports remis par l'IGA en 2011



RÉFORME DE L'ÉTAT

Une vingtaine de rapports illustrent la contribution de l'IGA dans ce domaine.

► Administration territoriale

A l'instar des années précédentes, l'IGA a été mobilisée en 2011 par la mise en œuvre de la Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (REATE).

L'Inspection a été chargée, par le Premier ministre, de coordonner une équipe d'auditeurs regroupant :

- > l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) ;
- > le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) ;
- > le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) ;
- > l'Inspection générale de la jeunesse et des sports (IGJS) ;
- > l'Inspection générale des services de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (IGSCRF).



Un premier retour d'expérience sur la création des Directions départementales interministérielles (DDI) a permis de mettre en évidence, au-delà de l'intérêt de la réforme, des difficultés d'organisation non résolues.

Ces travaux ont notamment souligné la nécessité d'accélérer la convergence interministérielle des systèmes d'information et des règles de gestion des ressources humaines. L'ampleur de la mutation opérée pour les services concernés a fortement accru les responsabilités des agents dans des domaines et selon des procédures parfois éloignés de leur exercice professionnel antérieur. La mission a constaté que les agents des DDI avaient dans leur ensemble manifesté une remarquable capacité d'adaptation technique et humaine.



Les administrations centrales n'avaient, en revanche, pas encore toutes fait évoluer leurs instructions et relations avec les directions départementales.

A la suite de ces premiers travaux, il a été demandé à la mission d'approfondir plus spécifiquement les modalités d'ajustement missions/moyens concernant les DDI, dans le cadre des 23 programmes LOLF concernant ces structures. La mission a mis en évidence la faible marge de responsabilisation laissée au plan déconcentré, ainsi que la diversité des modalités de déroulement des dialogues de gestion selon les ministères.

En 2012, cette mission interministérielle continuera de jouer son rôle d'accompagnement de la reconfiguration des services de l'Etat au niveau des départements et des régions.

La mise en place des politiques de l'Etat sur le territoire a également motivé d'autres sujets de mission, par exemple sur la gestion du contingent préfectoral de réservation de logements sociaux ou le système de classement des hébergements touristiques.

► Finances de l'Etat

La revue des programmes budgétaires s'est poursuivie sous l'égide du Comité interministériel d'audit des programmes (CIAP), offrant ainsi aux responsables concernés, à la Cour des comptes et aux Assemblées parlementaires, des éléments d'analyse de la performance sur les budgets d'entretien des bâtiments de l'Etat, de contribution aux dépenses immobilières et d'offre de logement (voir focus p. 33).

Ce sont également des motifs de rationalisation de la gestion administrative et budgétaire qui ont inspiré la mission sur la redevance d'archéologie préventive.

► Modernisation du ministère de l'Intérieur

Dans le champ du ministère de l'intérieur, l'IGA a apporté son appui à la réorganisation résultant du rattachement au ministère du secrétariat général à l'Immigration et à l'Intégration.

L'Inspection générale a également apporté son expertise administrative sur la mise en application de plusieurs projets informatiques. Des conclusions générales ont pu être tirées de ces travaux dans une étude menée, par un membre de l'IGA, au sein du Centre des hautes études du ministère de l'Intérieur

(CHEMI), afin de favoriser une approche réduisant les risques inhérents aux développements informatiques dans l'administration.

Divers travaux d'étude et de concertation ont, en outre, été conduits par l'IGA afin de préparer la mise en place prochaine d'un comité ministériel d'audit interne et la définition d'une politique d'audit et de contrôle interne conforme aux exigences gouvernementales en la matière. Le nouveau dispositif favorisera une meilleure coordination des corps et services d'inspection du ministère et la structuration des procédures de contrôle interne.



► Déontologie

Investie de la compétence de contrôle supérieur de tous les personnels et services relevant du ministre de l'Intérieur, l'IGA a conduit, dans ce cadre, plusieurs missions, notamment relatives à la gestion des frais de réception et de résidence des membres du corps préfectoral. Au-delà des constats ponctuels, l'IGA a assorti ses conclusions de recommandations à portée générale destinées à clarifier certaines règles.

► Fonction publique

L'IGA effectue régulièrement des missions à la demande du ministre chargé de la Fonction publique. C'est le cas par exemple de l'enquête menée par l'IGA sur 63 écoles de formation initiale de la fonction publique (voir focus p. 33).

SÉCURITÉ

Avec une trentaine de rapports, la sécurité a constitué en 2011 le premier domaine d'activité de l'IGA.

► Sécurité publique

Six départements de métropole et trois zones de défense (voir focus p. 36) ont fait l'objet d'une évaluation du pilotage des politiques locales de sécurité, dans le cadre de la mission permanente coordonnée par l'IGA, avec l'IGPN et l'IGGN. Une étude spécifique a, en outre, été menée concernant la délinquance dans les départements d'Outre-mer.

L'IGA a par ailleurs apporté son expertise sur l'évolution de plusieurs procédures ou services spécifiques de la police et de la gendarmerie (formation cynotechnique, logiciel de rédaction des procédures, exportation des produits explosifs notamment). A la suite du rapport de l'IGA sur les centres de coopération policière et douanière, des mesures ont pu être engagées pour favoriser notamment la mutualisation des bonnes pratiques européennes.

Conformément aux recommandations faites par l'IGA en 2010, la loi du 14 mars 2011 (dite « *LOPPSI II* ») a créé un Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS) installé en janvier 2012. De nouvelles missions sont en cours afin de contribuer au renforcement des qualifications et à la structuration du secteur de la sécurité privée.

► Prévention de la délinquance

La mission permanente interministérielle, conduite par un inspecteur général de l'administration et comprenant aussi deux autres membres de l'IGA, a développé ses travaux en diffusant un guide d'évaluation des politiques locales de prévention à destination notamment des maires et des coordonnateurs de Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et de Conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD). Des rapports thématiques ont permis également de préciser le rôle et les potentialités des intercommunalités en la matière, l'apport des dispositifs de responsabilisation parentale et de lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaires (voir focus p. 34).





LIBERTÉS PUBLIQUES

► Sécurité civile

A la suite des épisodes neigeux de décembre 2010, l'IGA a complété son évaluation des modalités de gestion de la crise, survenue notamment en Ile-de-France, par une étude comparative auprès de quatre capitales européennes. Tirant parti de ces observations, la mission a fait des recommandations en matière de prévision et d'alerte météorologiques, de circulation routière, de transport public et d'organisation des secours.

Les capacités de gestion de crise font l'objet de plusieurs autres missions engagées en 2011 et dont les conclusions sont attendues début 2012.

L'IGA a également reçu mission d'auditer l'organisation de plusieurs services contribuant à la sécurité civile :

- > les Directions départementales de la protection des populations (DDPP) ;
- > le service de déminage (voir focus p. 35) de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC).

L'inspection générale a poursuivi le contrôle qu'elle exerce, avec l'Inspection de la défense et de la sécurité civiles (IDSC), sur les associations agréées de sécurité civile (voir encadré).

► Immigration-intégration

Une étude comparée de la gestion administrative des flux migratoires a été réalisée par l'IGA afin d'apporter notamment, au Gouvernement, un éclairage sur les pratiques en usage en Allemagne et au Royaume-Uni.

Dans le même temps, un audit était réalisé conjointement avec l'Inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) et l'Inspection générale des affaires étrangères (IGAE) sur les dispositifs d'enseignement de la langue française aux migrants.

D'autres rapports ont été l'occasion de répondre à des interrogations concernant le bien fondé de procédures parfois anciennes, telles que les « *recherches dans l'intérêt des familles* » (voir focus p. 37) ou l'élection des assesseurs des tribunaux paritaires des baux ruraux.

Une mission conjointe avec l'Inspection générale des services judiciaires (IGSJ) sur les usurpations d'identité a montré qu'au-delà du débat sur la comptabilisation des cas, il importait qu'une attention accrue soit portée aux victimes de ce type d'agissements. Des mesures de prévention et d'adaptation du droit ont été préconisées.



SITUATION DU BÉNÉVOLAT DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

Par Maximilien BECQ-GIRAUDON, inspecteur

La mission d'état des lieux du bénévolat de sécurité civile s'inscrit dans le cadre de la Mission permanente de contrôle des associations agréées de sécurité civile. Les différentes missions de contrôle menées depuis

quatre ans ont permis de dégager des premiers éléments d'analyse sur la dynamique de ce mouvement bénévole. Il paraissait nécessaire de procéder à un état des lieux complet pour confirmer et approfondir ces constats.

Le premier objectif était de dresser un panorama du bénévolat de sécurité civile. La mission a ainsi mis en évidence l'importance de ce mouvement, qui compte 70 000 bénévoles formés et mobilisables et peut s'appuyer sur un vivier de 200 000 adhérents, pour plus de 3 millions d'heures d'activité annuelles et plus de 200 millions d'euro de matériel.

La mission a identifié les fragilités de ce bénévolat, soumis à des obligations de formation continue au secourisme particulièrement lourdes, mal connu et mal reconnu par l'Etat, malgré l'importance de sa contribution à la sécurité civile du pays.

Trente mesures ont été proposées afin d'améliorer son accompagnement et sa promotion par les pouvoirs publics.

Cette mission a été menée suivant une méthode originale.

Outre la collecte d'éléments statistiques et les entretiens bilatéraux menés avec les différents acteurs concernés, les associations de sécurité civile ont été associées à la démarche à travers l'organisation de trois tables rondes (« *connaissance et reconnaissance du bénévolat* », « *agrément, contrôle et gouvernance* », « *formation au secourisme* ») qui ont donné lieu à des échanges riches d'enseignements.

► Titres

Comme en 2010, l'IGA a consacré une part importante de son activité aux audits, contrôles et études de la délivrance des titres d'identité et de voyage, autorisations de séjour des ressortissants étrangers, permis de conduire et certificats d'immatriculation de véhicule. Outre les audits en départements, plusieurs missions ont porté sur l'évolution des systèmes d'information utilisés par les services centraux et déconcentrés.

L'IGA a notamment été mobilisée pour apporter son appui à la réorganisation des services concernés à la préfecture de Seine-Saint-Denis. Elle a également été sollicitée pour coordonner des travaux menés avec l'Association des maires de France (AMF), en préparation de la création d'une future Carte nationale d'identité électronique (CNle).

Pour la première fois depuis la réforme de juin 2009 sur la délivrance des premières admissions au séjour, l'IGA a mené un audit, conjoint avec l'Inspection générale des affaires étrangères, permettant d'identifier les pratiques et la coordination des procédures mises en œuvre par les consulats et les préfectures (voir focus p. 38). La mission a dressé un bilan positif de la réforme permettant aux consulats de délivrer 112 000 visas valant titre de séjour en 2010. Diverses recommandations ont cependant été adressées aux services chargés de l'immigration afin de consolider le dispositif et d'en renforcer le pilotage.



TERRITOIRES

► Outre-mer

Sept missions ont porté sur des problématiques spécifiques aux départements ou collectivités d'Outre-mer, sans compter les quatre missions relatives aux fonds européens.

La départementalisation de Mayotte au 1^{er} janvier 2011 a ainsi été accompagnée par deux missions interministérielles associant l'IGA, pour formaliser des recommandations sur le développement du logement social, du marché du travail et de la protection sociale dans l'île. Deux missions ont porté sur des risques naturels et les incendies de forêt à La Réunion.



► Collectivités territoriales

La situation financière tendue de certains départements a motivé des travaux conjoints (voir focus p. 39) de l'IGA avec l'IGAS et l'IGF.

En outre, l'IGA a apporté son appui à deux missions confiées par le président de la République :

- > l'une, au sénateur Eric Doligé pour élaborer des recommandations en matière de simplification des normes applicables aux collectivités locales (voir focus p. 40) ;

- > l'autre, à M. Jean-Jacques de Peretti, ancien ministre, conseiller d'Etat, sur la clarification des compétences des collectivités territoriales, à la suite de la loi du 16 décembre 2010.



Les questions de financement des transferts de compétence entre l'Etat et les collectivités ont, comme chaque année, été à l'origine de plusieurs missions dévolues à l'Inspection.

► Environnement

L'IGA a continué d'apporter son appui aux services du ministère de l'Intérieur en matière de développement durable, notamment pour la valorisation des efforts réalisés par les services et l'élaboration d'une nouvelle stratégie.

► Politique de la ville

Missionnée, notamment par le ministre de la Ville, l'IGA

a contribué au bilan et aux réflexions sur la refonte du Plan national de rénovation urbaine (PNRU).

Elle a également expertisé des questions particulières, telles que la gestion administrative des délégués du préfet dans les zones urbaines sensibles.

► Aménagement du territoire

Trois rapports ont été rendus sur des questions intéressant plus particulièrement l'aménagement du territoire, soit d'un point de vue financier (Fonds national de revitalisation des territoires-FNRT), soit d'un point de vue d'équipement (mobilité et transports dans les territoires ruraux, restauration des terrains de montagne).



UN EXEMPLE DE « MISSION FEDER » : LA RÉUNION

Par Xavier GIGUET, inspecteur

Chaque année, une dizaine de membres de l'IGA effectuent des audits des systèmes de gestion et de contrôle du Fonds européen de développement régional (FEDER), mais aussi des fonds du programme cadre européen de solidarité et de gestion des flux migratoires et du fonds de solidarité de l'Union européenne. Ces missions s'intègrent dans l'activité de la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC).

Sur place, ils examinent des dossiers qu'ils ont préalablement sélectionnés en fonction d'une analyse de risques, puis mènent des entretiens avec les services qui sont intervenus aux différentes étapes de gestion des dossiers, et avec les services et collectivités qui interviennent de manière transversale dans la gestion du programme. Ainsi, ces missions permettent de rencontrer une grande diversité d'interlocuteurs, à tous les niveaux de la hiérarchie, qu'ils soient issus des services de l'Etat, d'établissements publics, ou encore des collectivités territoriales : le préfet de région, le président du conseil régional, mais aussi l'agent instructeur qui a suivi la conduite du projet.

Lors de la mission menée à la Réunion début mai 2011, deux audits ont été réalisés :

- > sur le programme principal, géré par le préfet de région,
- > sur un programme de coopération territoriale avec les pays de la zone, géré par le conseil régional.

A travers les dossiers audités, la mission a examiné les réalisations concrètes permises grâce aux fonds européens (plus d'un milliard d'euro au titre du seul FEDER pour la Réunion sur la période 2007-2013). La mission s'est d'ailleurs rendue sur le chantier de creusement de la galerie Salazie Amont, qui a pour objectif d'améliorer l'irrigation des terres et de fournir un complément de ressources en eau aux communes de l'ouest de l'Ile.

Les deux rapports d'audit, adressés au préfet et au président du conseil régional moins de 3 semaines après le retour à Paris, ont fait l'objet d'une procédure contradictoire et d'un suivi de la mise en œuvre des recommandations de la mission.

Cette mission illustre le poids des missions ultramarines dans l'ensemble des missions menées par l'IGA. En 2011, sur les 100 rapports rendus, 11 ont spécifiquement concerné l'Outre-mer.

Concernant les transports ruraux (voir focus p. 40), la mission a notamment préconisé de développer les centrales de transport tous modes confondus, une meilleure articulation des opérateurs et la transparence de la tarification pour les usagers.

► Fonds européens

Le contrôle des fonds européens par l'IGA est effectué pour le compte de la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC), reconnue comme autorité d'audit par la Commission européenne (hors premier pilier de la politique agricole commune).

L'année 2011 a été une année de forte reprise des contrôles, avec la montée en puissance des programmes de la période 2007-2013. Quinze audits ont ainsi été menés dans huit régions différentes.

Certains contrôles ont, en outre, été opérés en administration centrale. Un bilan a par ailleurs été effectué sur l'expérimentation du transfert de l'autorité de gestion des programmes européens aux régions, concluant à une gestion dans l'ensemble satisfaisante grâce à des services très structurés dans les régions concernées. La mission n'a pas cependant recommandé de généraliser un tel dispositif et a appelé au renforcement du pilotage national.





- > Formation initiale des fonctionnaires de l'Etat dans les écoles du service public
- > Missions dans le cadre du Comité interministériel d'audit des programmes (CIAP)
- > Lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaires
Trois dispositifs de responsabilisation parentale dans le cadre de la prévention de la délinquance
- > Perspectives à moyen terme pour le service de déminage de la sécurité civile
- > Evaluation du pilotage des politiques locales de sécurité dans le département du Nord et la zone de défense Nord

FOCUS SUR QUELQUES MISSIONS

- > Recherches dans l'intérêt des familles
- > Fonctionnement du dispositif des Visas de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) dans les consulats et les préfectures et sur les conditions de délivrance des titres d'identité et de voyage dans les consulats
- > Mission d'appui aux départements en difficultés financières
- > Mobilité et transports dans les territoires ruraux
- > Simplification des normes applicables aux collectivités locales (mission d'appui au sénateur Eric Doligé)



FORMATION INITIALE DES FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT DANS LES ÉCOLES DU SERVICE PUBLIC

(IGA-CGEFI)

http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/publications/rapports-iga/11-088-01/view



Par
Corinne DESFORGES,
inspectrice générale

Le Premier ministre a demandé à l'IGA et au CGEFI d'examiner la formation initiale des fonctionnaires de l'Etat dans les écoles de service public, afin d'apprécier les possibilités de rapprochement d'écoles ou de mutualisations de moyens. Il a également souhaité que la mission évalue la possibilité d'introduire la e-formation et formule des propositions d'indicateurs de performance.

La mission a recensé 63 écoles réparties dans 32 départements. Certaines écoles, notamment d'ingénieurs, forment également des non-fonctionnaires.

Il n'existe pas d'« école-type de formation », chacune ayant une histoire, un statut juridique, une organisation de la scolarité, une pédagogie, des effectifs différents...



Après analyse d'un questionnaire envoyé à toutes les écoles, visites de nombreux sites et rencontres avec les responsables dans les ministères, la mission a estimé à 900 millions d'euro le coût total de la formation initiale en école et a évalué à 5 900 l'effectif dédié à cette formation initiale. Le coût moyen d'une année

de scolarité approche 24 000 euro (hors rémunération des élèves).

La mission considère que la formation des fonctionnaires n'est pas suffisamment pilotée par les ministères de tutelle des écoles. Elle souhaite que la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) donne de la cohérence au système en bénéficiant d'une meilleure information sur les écoles et propose des indicateurs quantitatifs et qualitatifs de suivi de la performance.

Elle relève également que beaucoup d'écoles, en ordre dispersé, se sont lancées dans la recherche et la délivrance de diplômes, ce qui peut amener à une évolution non maîtrisée du système de formation des fonctionnaires.

Rendu en novembre, le rapport a été repris au Conseil de modernisation des politiques publiques (CMPP) de décembre 2011 : la mutualisation des fonctions-supports et une réflexion sur la taille critique des écoles devraient être engagées rapidement.

Des réunions de travail bilatérales entre la DGAFP et les DRH des ministères ont démarré en janvier 2012. Les propositions du rapport, en lien avec les sujets de pédagogie, feront l'objet d'une seconde phase de mise en oeuvre prévue au printemps 2012.

MISSIONS DANS LE CADRE DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL D'AUDIT DES PROGRAMMES (CIAP)

(IGA-CIAP)



Par
Marianne BONDAZ,
inspectrice générale

Créé par circulaire du ministre chargé du Budget le 4 juillet 2003, le CIAP a associé l'ensemble des corps d'inspection et de contrôle administratif pour coordonner leur expertise interministérielle à la mise en oeuvre de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

Ce comité a développé une méthodologie originale, avec un guide d'audit, la formation des auditeurs, la combinaison



de la libre élaboration des rapports par les équipes interministérielles d'auditeurs et d'avis collégiaux constituant une doctrine interministérielle.

L'IGA a contribué de façon éminente à ces travaux, avec la présence continue au sein du Comité de deux auditeurs. Pierre Duffé, ancien chef de l'IGA, et Alain Larangé, inspecteur général, adjoint au chef du service de l'IGA, ont siégé dès l'origine et ont contribué activement à l'élaboration du guide d'audit, ainsi qu'à la diffusion de la culture de la LOLF au sein de l'IGA.

Depuis sa mise en place, le CIAP a réalisé 147 audits, auxquels ont participé 291 auditeurs. Les membres de l'IGA ont participé à 42 de ces audits et préparé les avis du CIAP sur une vingtaine d'autres.

Ce Comité, dont les travaux ont été reconnus tant par les parlementaires que par la Cour des comptes qui les citent fréquemment dans leurs analyses, est un exemple remarquable de travail interministériel et collégial entre les corps d'inspection et de contrôle. C'est enfin un des rares exemples de structure administrative qui décide de sa propre dissolution, une fois sa mission accomplie, fin 2011.

LUTTE CONTRE L'ABSENTÉISME ET DÉCROCHAGE SCOLAIRES TROIS DISPOSITIFS DE RESPONSABILISATION PARENTALE DANS LE CADRE DE LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

(IGA-EPPD)

http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/publications/rapports-iga/11-059-01/view

http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/publications/rapports-iga/11-089-01/view



Par
Bruno LAFFARGUE,
inspecteur général



et
Marc LE DORH,
chargé de mission

Dans le cadre de son programme 2011, la Mission permanente d'Evaluation de la politique de la prévention de la délinquance (EPPD), a réalisé deux rapports relatifs, d'une part, à l'absentéisme et au décrochage scolaires et, d'autre part, au soutien à la parentalité.



S'agissant de l'absentéisme, le rapport a tout d'abord relevé la difficulté de mesurer son ampleur. Cette mesure se fait en effet aujourd'hui par sondage. Sont pris en compte les élèves ayant eu, dans le mois, au moins quatre demi-journées d'absence non justifiées, ce qui pose la question de la valeur de la justification, comme de la capacité pour les établissements à comptabiliser correctement les absences. Le rapport recommande l'adoption par les établissements d'un mode de recensement des absences permettant de réagir dès la première demi-journée d'absence, ce qui suppose saisie et traitement en temps réel, donc informatique. Il propose le suivi de l'évolution du taux de retour en classe après un signalement, comme indicateur intéressant de l'efficacité de la lutte contre l'absentéisme.

Le rapport avance aussi des pistes pour réduire les exclusions et, surtout, pour que les élèves exclus soient pris en charge dans ou hors des établissements afin de leur éviter l'errance et l'oisiveté.

Enfin, il évalue les dispositifs existant à l'heure actuelle.

Ainsi, le rapport :

- > souligne les conditions d'efficacité des classes-relais et appelle à leur développement ;
- > précise les modalités minimales de fonctionnement des Etablissements de réinsertion scolaire (ERS) ;
- > porte un regard sévère sur les Missions générales d'insertion (MGI), censées agir contre les sorties sans diplôme du système scolaire et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes ;
- > juge très positif le dispositif de préfet des études,

mis en place dans les établissements du programme CLAIR (ex-ZEP) ;

> plaide pour l'extension tant des Ecoles de la deuxième chance (E2C) que des centres de formation de l'Etablissement public d'insertion de la Défense (EPIDe), dont les résultats paraissent intéressants ;

> souligne l'opportunité d'un rôle accru du maire dans la gestion des absences et des exclusions, car il est en capacité de mobiliser les partenariats permettant un soutien efficace des jeunes.

Par ailleurs, la Mission permanente a choisi de s'intéresser au soutien à la parentalité sous l'angle de la responsabilisation des parents. Trois dispositifs répondent à cette approche :

> le conseil des droits et devoirs des familles mis à la disposition des maires ;

> le contrat de responsabilité parentale, mis à la disposition des présidents de conseil général ;

> le stage de responsabilité parentale, à la disposition des magistrats du siège (peine accessoire ou complémentaire) et du parquet (mesure d'alternative aux poursuites).

Le faible usage fait jusqu'à présent de ces dispositifs par les autorités locales et par les magistrats justifie l'intérêt porté par la mission à leur fonctionnement et à leur efficacité.

Le rapport s'attache d'abord à décrire de façon précise l'utilisation faite de ces dispositifs sur les sites que la mission a visités.

Des investigations effectuées, il ressort que ces dispositifs, qui traitent essentiellement des cas d'absentéisme et d'incivilités, se traduisent principalement par des actions socio-éducatives identiques ou comparables à celles qui sont mises en œuvre dans le cadre de la protection de l'enfance.

Mais ils s'en distinguent par le fait qu'ils comportent un rappel aux parents de leurs responsabilités éducatives et les invitent à renforcer leurs compétences en participant à des actions de soutien à la parentalité. La finalité particulière de ces dispositifs est aussi d'endiguer la dérive possible des mineurs concernés vers la sanction pénale.

Le rapport tire plusieurs enseignements de ces constats de terrain. Il identifie les conditions optimales de fonctionnement des dispositifs observés et les obstacles s'opposant à leur extension : outre l'importance du repérage des déviances en amont

et des actions d'accompagnement des familles en aval, le rapport souligne la nécessité d'un partenariat institutionnel fort entre les représentants de l'Etat (préfet, inspecteur d'académie), les autorités locales (président du conseil général, maire) et la justice (procureur de la République).

Pour 2012, la Mission permanente devrait travailler sur :
> l'articulation entre les deux lois du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance et sur la protection de l'enfance ;

> les coordonnateurs de Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) ;

> les outils de prévention vus par les citoyens ;

> la coproduction de prévention et de sécurité dans le domaine des transports ;

> les violences intrafamiliales.

PERSPECTIVES À MOYEN TERME POUR LE SERVICE DE DÉMINAGE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

(IGA-IDSC)



Par
Philippe SAUZEY,
inspecteur général

L'IGA, avec l'Inspection de la défense et de la sécurité civiles (IDSC), avait été sollicitée, en 2008, pour préciser le cadre réglementaire de l'exercice des activités de déminage d'Etat : organisation de la sûreté, de la sécurité des personnes, protection de l'environnement et transports de matières dangereuses.

Le rapport de 2011 complète l'analyse de la situation de ce service d'environ

300 spécialistes, relevant des moyens nationaux de la sécurité civile. Il présente la « photo » d'un service qui assure, pour un coût en définitive très maîtrisé (37 millions d'euro en 2011), plus de 16 000 opérations de déminage ou de détection et qui collecte et détruit environ 500 tonnes d'objets explosifs par an.

L'étude réalisée en 2011 explore les facteurs qui apparaissent déterminants pour l'avenir du déminage.



Il s'agit plus particulièrement :

- > du rôle futur des entreprises privées de dépollution pyrotechnique ;
- > des précisions encore à apporter sur certaines règles de travail et de protection, étant posé que la majorité des opérations sont réalisées dans un cadre d'urgence et de police administrative qui prime sur les réglementations techniques ;
- > de la répartition des tâches de « *lever de doute* » sur les bagages abandonnés dans les aéroports, qui immobilisent des effectifs importants de démineurs ;
- > du statut le plus adapté à ces spécialistes (policiers ou contractuels ?) ;
- > des synergies à rechercher, en particulier avec les Armées (notamment pour la formation).

La combinaison de ces paramètres et des objectifs de couverture territoriale fixés par le Gouvernement permet d'envisager des scénarios d'organisation et d'implantation, à l'horizon d'une dizaine d'années. L'IGA propose que ces adaptations de l'organisation actuelle soient fixées par des schémas zonaux du déminage, prenant en compte la doctrine d'emploi des moyens nationaux de la sécurité civile et l'appréciation des menaces et priorités faite, sur le terrain, par les préfets de zone.

La poursuite de la modernisation du déminage justifierait l'adoption d'une démarche de « *projet de service* ».

ÉVALUATION DU PILOTAGE DES POLITIQUES LOCALES DE SÉCURITÉ DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD ET LA ZONE DE DÉFENSE NORD



Par
Werner GAGNERON,
inspecteur général

(IGA-IGPN-IGGN)

La création en 2010 de la Mission permanente d'évaluation du pilotage des politiques locales de sécurité, qui associe l'IGA, l'IGPN et l'IGGN, répondait au besoin du ministre et des administrations centrales de mieux appréhender la façon dont les objectifs ministériels en matière de sécurité sont traduits et

réalisés localement, sous la responsabilité du préfet, du directeur départemental de la sécurité publique et du commandant de groupement de gendarmerie départementale. Elle porte donc en priorité sur les modalités de pilotage et les formes d'organisation et de partenariat qui en découlent.

L'audit territorial du département du Nord, réalisé en 2011 par une équipe composée des trois inspections, est un bon exemple des apports de cette nouvelle méthode.

Il montre que, dans une politique où les priorités nationales sont très clairement et précisément exposées par l'échelon central, il est d'autant plus important de s'assurer que les modalités de pilotage préservent la capacité d'analyse et d'initiative locales, afin de bien adapter le dispositif au contexte particulier de chaque département. Mais il montre aussi qu'un pilotage efficace de cette politique passe par l'existence d'une équipe suffisamment resserrée autour du préfet, que ce soit en réunion de police ou en état-major départemental de sécurité, qui seule permet une approche à la fois stratégique et opérationnelle.

Un tel audit territorial est aussi l'occasion de mettre l'accent sur des dispositifs originaux ou des problématiques particulières du département concerné. L'équipe d'audit a ainsi choisi d'étudier les modalités du pilotage de la politique de sécurité en analysant plus spécifiquement :

- > le dispositif de lutte contre la toxicomanie dans un département marqué par un trafic frontalier de proximité ;
- > l'organisation de la sécurité des transports en commun, en raison de la présence d'un Service interrégional de sécurité des transports en commun (SISTC) ;
- > la question des violences intrafamiliales.



Cette approche par les modalités de pilotage s'est également avérée un bon prisme pour évaluer la réactivité des services aux évolutions de la délinquance, ainsi que les résultats obtenus, mais aussi pour identifier les bonnes pratiques ou, à l'inverse, les dysfonctionnements éventuels.

Enfin, l'équipe d'audit s'est évidemment intéressée à la qualité de la collaboration entre police et gendarmerie nationales, comme aux résultats de la mise en place de la police d'agglomération, qui s'est traduite par des recompositions significatives.

A l'instar des autres audits territoriaux réalisés en 2011 dans le cadre de cette Mission permanente, l'audit du département du Nord met en évidence l'intérêt qu'il y aurait, à l'avenir, à rechercher l'association de l'Inspection générale des services judiciaires (IGSJ) à cette démarche, dans un domaine où le pilotage est en grande partie partagé entre l'autorité préfectorale et l'autorité judiciaire.

RECHERCHES DANS L'INTÉRÊT DES FAMILLES

(IGA)



Par
Philippe DEBROSSE,
inspecteur général

La procédure de recherche dans l'intérêt des familles a été créée après la Première Guerre mondiale pour permettre aux familles dispersées de se retrouver. Elle repose aujourd'hui sur une simple enquête administrative dont le cadre est fixé par une circulaire de 1983. Elle est initiée par le dépôt d'une demande par un requérant auprès des services d'un commissariat, d'une gendarmerie ou d'une préfecture.

Le nombre de demandes est d'environ 5 000 par an, à comparer aux 47 000 fugues et aux 10 000 disparitions inquiétantes constatées chaque année.

Environ la moitié des personnes recherchées par cette procédure est retrouvée, dont 55 à 60 % d'entre

elles acceptent de communiquer leur adresse au demandeur. Cette communication n'est pas obligatoire, pour préserver les libertés individuelles et notamment celle d'une forme de « *droit à disparaître* », dès lors que la personne a rempli toutes ses obligations légales.



Les personnes rencontrées par la mission ont exprimé des avis partagés : certaines considèrent cette procédure comme trop attentatoire aux libertés, allant à l'encontre d'un « *droit à disparaître* » ; d'autres estiment qu'elle génère des tâches indues pour l'Etat et prônent donc sa suppression.

La mission a préconisé le maintien de cette procédure, car elle permet aux services de police de mener une enquête administrative minimale dans les cas où les éléments liés à la disparition sont trop ténus pour ouvrir une enquête judiciaire. Elle présente également un intérêt social à l'heure où la cellule familiale est fréquemment éclatée, en permettant de « *retrouver* » quelques Français incarcérés, décédés ou en grande précarité sociale à l'étranger, et d'informer leur famille en France.

Elle a également proposé que ce dispositif soit réexaminé dans le cadre des débats sur la dépendance, car cette procédure est parfois dévoyée pour retrouver des débiteurs d'aliments ou des héritiers dans le cadre de successions.



FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF DES VISAS DE LONG SÉJOUR VALANT TITRE DE SÉJOUR (VLS-TS) DANS LES CONSULATS ET LES PRÉFECTURES ET SUR LES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES TITRES D'IDENTITÉ ET DE VOYAGE DANS LES CONSULATS

(IGA-IGAE)



Par
Nathalie INFANTE,
inspectrice

Dans un souci de simplification administrative et d'économie de moyens, le décret du 27 avril 2009 a transféré aux consulats, en sus de leur compétence traditionnelle en matière d'entrée sur le territoire, la décision d'admission au séjour des étudiants, salariés, conjoints de Français et visiteurs. Les préfectures n'instruisent donc plus, pour ces catégories d'étrangers, que les demandes de renouvellement de leur titre de séjour.

Ces Visas de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) représentent désormais plus de la moitié des admissions au séjour des primo-arrivants. Il s'agit donc d'un élément structurant de notre politique migratoire.

L'Inspection générale des affaires étrangères (IGAE) et l'IGA ont été conjointement chargées de tirer un premier bilan de ce dispositif, notamment en appréciant la qualité de l'instruction des VLS-TS par les consulats, ainsi que la continuité de la chaîne de traitement du consulat à la préfecture. Il s'agissait de la 1^{ère} mission menée par l'IGA dans les consulats depuis la réorganisation.

Ce sujet de réflexion renvoie à une problématique très large sur les conditions et les modalités de l'entrée et de l'admission au séjour des étrangers, dont le secrétaire général à l'Immigration et à l'Intégration, rattaché au ministère de l'Intérieur en novembre 2010, fixe les orientations, dans un champ interministériel qui comprend, outre les ministères des Affaires étrangères et de l'Intérieur, ceux de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du Travail et des Affaires sociales.

Il s'inscrit dans la perspective d'une maîtrise des flux migratoires et de leur adaptation aux capacités

d'accueil de notre pays, dans le souci constant ne pas pénaliser le rayonnement international de la France.

Pour répondre à leurs commanditaires, les membres de la mission se sont notamment déplacés dans quatre consulats parmi les plus concernés par la question des VLS-TS (Dakar, Tunis, Pékin et Shanghai) et se sont rendus dans trois préfectures concentrant, en proportion, le plus grand nombre d'étrangers issus des pays ainsi choisis (Hauts-de-Seine, Nord et Bouches-du-Rhône). Sur la question des cartes d'identité et des passeports, deux postes consulaires (Genève et Londres) ont été plus spécifiquement audités.

La mission confiée aux deux inspections générales a également permis l'évaluation de la mise en œuvre, par les consulats, des mesures de simplification intervenues en 2010 dans les procédures de délivrance des passeports biométriques et des cartes d'identité sécurisées, mesures relatives, pour l'essentiel, à la preuve de la nationalité française.

En outre, les inspecteurs se sont attachés, dans ce contexte d'allègement général des tâches d'instruction des demandes de titres, à évaluer les risques éventuels de fraude documentaire et la pertinence des moyens mis en place pour lutter efficacement contre ses effets.



MISSION D'APPUI AUX AUX DÉPARTEMENTS EN DIFFICULTÉ

(IGA-IGAS-IGF)



Par
Patrick SUBREMON,
inspecteur général



et
Pierre BERGÈS,
inspecteur

La mise en place de cette mission d'appui répondait à la crainte répétée de voir plusieurs départements dans l'incapacité d'éviter le passage en chambre régionale des comptes, en raison du trop fort déséquilibre de leur budget primitif ou de leur compte administratif.

En réponse, la loi de finances rectificative du 29 décembre 2010 a prévu une dotation budgétaire pour financer « *des subventions exceptionnelles* » pouvant « *être versées dans le cadre d'une convention à des départements connaissant des difficultés financières particulières, appréciées notamment au regard des perspectives d'une situation de déficit (...)* ». Les départements en difficulté étaient invités à candidater pour bénéficier du dispositif.

La mission confiée aux trois inspections générales consistait à instruire ces demandes pour préparer les éventuelles conventions entre l'Etat et les départements bénéficiaires.

A cette fin, la mission a procédé à l'examen des dossiers de candidature transmis par les départements, en sollicitant, le cas échéant, des compléments. Elle s'est déplacée dans 10 conseils généraux, afin de procéder à un examen plus approfondi de la situation des départements candidats au versement d'une subvention exceptionnelle.

Dans ses travaux, la mission s'est efforcée de déterminer, de manière objective et détaillée, l'équilibre financier prévisionnel de la section de fonctionnement du conseil général. Elle s'est également attachée à mesurer les efforts de maîtrise déjà consentis et à cerner les marges de manœuvre des conseils généraux pour améliorer leurs trajectoires budgétaires après 2011.

L'implication des trois inspections générales a permis de garantir l'objectivité des constats et la confidentialité des échanges et d'apporter une expertise sur la totalité du budget de fonctionnement des 10 départements visités.

A l'occasion de leurs déplacements, les membres de la mission ont pu s'entretenir avec les principaux responsables administratifs des conseils généraux et établir ainsi un diagnostic précis, domaine d'intervention par domaine d'intervention. Tout au long des échanges, les départements candidats ont fait preuve d'un esprit coopératif et d'une parfaite transparence, ce qui a permis à la mission d'instruire les demandes dans de très bonnes conditions.

Les orientations et les conclusions de la mission ont été transmises au Gouvernement pour préparer sa décision. Au final, celui-ci a décidé de négocier une convention d'attribution d'une subvention exceptionnelle avec 7 départements (Ardennes, Cher, Corrèze, Haut-Rhin, Nièvre, Tarn, Val-d'Oise).

Les travaux de la mission ont mis en évidence les limites d'une approche purement statistique ou comptable de la situation financière des départements. L'analyse au cas par cas, qui a été privilégiée, a permis d'intégrer au diagnostic une appréciation sur la capacité des conseils généraux à maîtriser leur trajectoire budgétaire.

La mission a, par ailleurs, relevé un certain nombre de pratiques pertinentes pour la maîtrise des finances locale ; elle en a assuré la diffusion à l'occasion de ses échanges avec les départements audités.

Cette mission montre l'intérêt que présente l'intervention des inspections générales en appui ou en conseil dans le champ des politiques décentralisées.



MOBILITÉ ET TRANSPORTS DANS LES TERRITOIRES RURAUX

http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/publications/rapports-iga/amenagement-du-territoire/11-060-01/view

(IGA-CGEDD)



Par
Michel CASTEIGTS,
inspecteur général

Dans les territoires ruraux, la mobilité conditionne aussi bien le potentiel de développement économique et l'emploi que l'intégration sociale, l'égalité d'accès aux services publics et le respect de l'environnement.

Elle constitue un enjeu majeur de développement durable. De ces points de vue, la situation actuelle des transports publics dans les zones rurales est peu satisfaisante, ce

qui a conduit le Gouvernement à diligenter une mission conjointe du CGEDD et de l'IGA.

Cette mission a dressé le constat selon lequel, sur le terrain, de nombreux acteurs ont pris depuis longtemps des initiatives multiples, mettant en œuvre avec succès des services innovants. Mais, malgré leur diversité et leur qualité, l'efficacité de ces dispositifs souffre d'un défaut global de coordination.

Pour y remédier dans le cadre d'une politique d'ensemble, la mission formule quelques principes :

- > prise en compte de la diversité des situations locales dans la conception de dispositifs équitables, mais non identiques ;
- > organisation de la continuité fonctionnelle des itinéraires, avec tarification transparente et interopérabilité des systèmes d'information multimodale et de billettique ;
- > intégration des externalités environnementales dans l'évaluation économique des services ;
- > affirmation du rôle de l'Etat comme garant de l'égalité des citoyens dans l'accès au service public.

Sur ces bases, la mission propose 7 chantiers prioritaires.

Cinq d'entre eux revêtent un caractère technique : centrales de mobilité, billettique et tarification, polyvalence des lignes régulières, transports à la demande et nouveaux usages des véhicules individuels (covoiturage, autopartage).

Deux chantiers présentent une dimension plus large :
> la coordination des autorités organisatrices, pour laquelle la mission se prononce en faveur d'un renforcement progressif de la coopération à l'échelle régionale ;
> la refonte du financement, incluant une péréquation entre zones urbaines et territoires ruraux.

Sur ces deux points, il revient à l'Etat de prendre l'initiative, sachant qu'il serait contre-productif d'imposer une démarche uniforme, mais qu'il est indispensable de fixer des orientations, de mettre en place des dispositifs de coordination et de définir des obligations de résultat.

Cette mission a été menée en liens étroits avec les travaux du Centre d'analyse stratégique sur les « *Nouvelles mobilités dans les territoires périurbains et ruraux* ».

SIMPLIFICATION DES NORMES APPLICABLES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES (MISSION D'APPUI AU SÉNATEUR ÉRIC DOLIGÉ)

(IGA)

http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/publications/rapports-iga/non-classe/11-045-01/view

L'IGA a apporté son concours au sénateur Eric Doligé chargé par le président de la République de proposer des simplifications du droit applicable aux collectivités locales.

Véritables acteurs économiques des territoires, les collectivités locales sont au cœur du processus de normalisation. La réglementation définit leur cadre d'action et d'intervention. De sa clarté, de son pragmatisme, de sa souplesse, dépend l'efficacité de nombreux services publics locaux.

Conscient de ces enjeux, le rapport définit une stratégie pour desserrer les contraintes excessives et coûteuses qui pèsent sur le développement des territoires.



Par
Noémie ANGEL,
inspectrice

Afin que les politiques publiques soient pensées à l'aune des problématiques quotidiennes des collectivités locales, il propose de mettre en place une instance d'évaluation partagée des normes et de structurer les processus de consultation. Il suggère de changer en profondeur la culture normative de l'Etat, en créant un outil de planification de l'activité réglementaire, et en privilégiant les référentiels de bonnes pratiques par rapport aux textes contraignants. Il envisage, en outre, de créer de véritables instances de médiation locales, capables de résoudre les difficultés pratiques posées par l'application des textes sur le terrain. Il recommande enfin de prendre en compte la diversité des territoires et des moyens en modulant les obligations juridiques selon la taille de la collectivité.

Au delà des considérations générales sur la gouvernance normative, le rapport s'est attaché à examiner 268 mesures de simplification, dont il ressort quatre préoccupations essentielles :

- > la nécessité de réduire les dépenses et de mettre un terme à une activité normative qui impose toujours plus de contraintes et de coûts, sans que la réflexion sur le financement de la norme et la situation financière des collectivités territoriales soient véritablement prises en compte ;
- > une volonté d'accélérer les procédures administratives qui structurent les projets des collectivités ;
- > un fort besoin d'ingénierie et d'accompagnement de la part des petites communes ;
- > une demande forte de ne plus « *subir la norme* », qui s'accompagne du souhait qu'un dialogue constructif s'instaure entre le « *prescripteur* » et le « *payeur* ».



**TÉMOIGNAGE
D'ÉRIC DOLIGÉ,
SÉNATEUR**

L'apport, le soutien, la contribution, l'accompagnement de l'Inspection générale de l'administration dans la mission qui m'a été confiée par le président de la République, Nicolas Sarkozy, ont été déterminants.

La mission politique, associée à l'analyse technique et administrative, ont été très complémentaires et ont permis, je le pense, d'apporter des perspectives de simplification réelle de la vie et de l'efficacité de nos collectivités.

Éric Doligé
Sénateur
Président du Conseil général du Loiret





ACTIVITES INTERNATIONALES FONCTIONS D'APPUI



■ Jumelage avec l'Inspection générale de l'administration territoriale (IGAT) du Maroc

Par Jean-Pierre DALLE, inspecteur général

Le succès du jumelage 2007-2010 entre l'IGA et l'Inspection générale de l'administration territoriale (IGAT) marocaine, les liens d'amitié ainsi noués, ont permis aux chefs des deux inspections de signer, le 27 avril 2011, une convention de partenariat bilatéral entre les deux corps.

Depuis, l'année 2011 a été marquée par le référendum du 1^{er} juillet, qui a vu s'exprimer une adhésion majoritaire de la population marocaine au projet royal de réforme constitutionnelle. Le Maroc est entré dans une nouvelle ère, avec les élections législatives du 25 novembre, puis la nomination du nouveau Gouvernement. Celui-ci aura la lourde responsabilité de porter la concrétisation législative et réglementaire de ce projet extrêmement ambitieux.

L'IGAT aura, sans nul doute, un rôle important à jouer dans les prochaines années.

Les contraintes de discrétion s'imposant aux services de l'Etat, notamment aux inspections générales, en période de consultation populaire, ont conduit à un ralentissement de ses activités et, partant, du partenariat. Outre la participation d'un représentant de l'IGAT au séminaire annuel de l'IGA, deux missions d'appui ont néanmoins eu lieu, dans les domaines informatique et de la formation, et deux inspecteurs de l'administration territoriale ont été invités à un colloque de la Société française d'évaluation à Nantes, du 28 juin au 1^{er} juillet 2011.

L'année 2012 devrait voir la relance des activités, aussi bien dans le domaine de la formation (participation d'inspecteurs de l'administration territoriale marocaine aux missions de l'IGA et missions de formation sur place), que de l'appui dans le domaine informatique, d'accompagnement sur certains sujets de mission, neufs ou particulièrement lourds, ou le déploiement du contrôle interne dans l'administration territoriale.



■ La participation aux instances de sûreté du Tunnel sous la Manche

Par Gilles SANSON et Jean-Pierre DALLE, inspecteurs généraux

Deux inspecteurs généraux, Gilles SANSON et Jean-Pierre DALLE, représentent le ministre de l'Intérieur au sein de la Commission intergouvernementale au Tunnel sous la Manche (CIG). Avec leurs homologues britanniques, ils co-président le Comité binational de sûreté (CBS), qui s'assure que toutes les conditions sont remplies pour garantir la sûreté des personnes et des biens transitant par ce tunnel, ainsi que la protection du lien fixe Transmanche lui-même. Ils président le Comité interministériel de sûreté qui a un rôle identique au niveau national. En effet, les actions de sûreté doivent être coordonnées entre les Etats, les acteurs publics et les acteurs privés concernés.



Outre une veille permanente sur les données techniques du domaine de la sûreté et l'organisation d'entraînements conjoints des forces de sécurité, ces actions comportent un travail d'amélioration et d'actualisation des textes franco-britanniques et français encadrant la sûreté du tunnel.

Le groupe de travail animé par les membres de l'IGA a poursuivi l'examen du cadre juridique des actions de sûreté motivé par l'ouverture à la concurrence du marché des transports ferroviaires des passagers et les évolutions des structures de la SNCF, lourdes d'effets. Le caractère international des travaux nécessite que toute réunion franco-britannique, *a fortiori* tripartite (avec la Belgique), soit précédée d'une séance au niveau national. A cet égard, l'entrée sur le marché Transmanche de nouveaux acteurs, comme *Deutsche Bahn*, s'est traduite par le lancement de travaux avec



cet opérateur, destinés à lui permettre de s'intégrer dans ce dispositif de sûreté, mais aussi avec les acteurs étatiques et commerciaux (transport, sûreté) des pays concernés par les futurs flux.

Les parcours transnationaux des trains en Allemagne, aux Pays-Bas et en Belgique, puis en France et au Royaume-Uni sont ainsi générateurs de complexités nouvelles, avec de nouveaux flux intra et hors de l'espace Schengen, la nécessité d'aboutir à une cohérence des dispositifs de sûreté tout au long des trajets empruntés, la mise en œuvre de matériels roulants nouveaux, l'accompagnement des acteurs de la sûreté de ces différents pays dans la rédaction de leurs programmes spécifiques de sûreté.

Enfin, le Comité interministériel cherche à améliorer les dispositifs existants en engageant des réflexions, au niveau local, sur l'organisation des responsabilités de sûreté.

La compétence acquise dans le domaine de la sûreté ferroviaire est reconnue, puisque un représentant de l'IGA a été invité par l'agence de sûreté des transports du ministère américain de la sûreté intérieure (*US Department of Homeland Security-Transport Security Administration-TSA*) à participer aux travaux d'un groupe d'experts internationaux. Ceux-ci s'inscrivent dans le cadre de la préparation et de l'accompagnement de la construction du réseau ferroviaire très grande vitesse américain. Ils visent à recueillir et discuter des meilleures pratiques afin de permettre à l'agence d'établir la politique de sûreté de l'Etat fédéral pour la grande vitesse. Ces travaux, qui se sont tenus en septembre 2011 à Baltimore et New-York, se poursuivent en 2012.

■ Le Haut Fonctionnaire au développement durable (HFDD)

Par Marie-Louise SIMONI, inspectrice générale, HFDD

La circulaire du Premier ministre du 27 septembre 2010, relative à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement durable, précise qu'un Haut Fonctionnaire au développement durable (HFDD) est chargé, au sein de chaque ministère, « *de préparer la contribution de son ministère à la Stratégie nationale de développement durable (SNDD), de coordonner l'élaboration des plans d'action correspondants et d'en suivre l'application* ». Ce haut fonctionnaire est chargé d'améliorer la coordination entre les directions de son

ministère et de contribuer à l'évaluation des politiques qu'il mène en faveur du développement durable.

Le HFDD rend compte, chaque année, de la mise en œuvre de la SNDD dans son ministère au Délégué interministériel au développement durable (DIDD). Le DIDD, placé auprès du Premier ministre, assure le suivi interministériel de la SNDD et prépare le rapport annuel du Gouvernement au Parlement prévu par la loi du 3 août 2009 relative au Grenelle de l'environnement. Les modalités de suivi de la SNDD sont précisées dans le cadre du Comité permanent des hauts fonctionnaires au développement durable (CPHFDD).

Haut fonctionnaire au développement durable du MIOMCTI, Marie-Louise SIMONI, inspectrice générale, est chargée des fonctions et des missions suivantes :

- > élaboration de la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) pour la mise en œuvre de la SNDD 2010-2013 ;

- > suivi du Plan administration exemplaire (PAE) ministériel et bilan annuel de ce plan en application de la circulaire du Premier ministre du 3 décembre 2008 « *relative à l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics* ». Le rapport issu du bilan du PAE est également adressé, chaque année, au Délégué interministériel au développement durable pour retracer l'évolution du ministère au titre de « *l'Etat exemplaire* ».

Pour assurer ces missions, le HFDD coordonne l'activité du comité de pilotage « *Développement durable* » du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration.



■ *L'IGA et la rénovation du dispositif « Santé et sécurité au travail du ministère »*

Par Arnaud TEYSSIER, inspecteur général

L'ancien réseau des inspecteurs « *hygiène et sécurité* » du ministère de l'Intérieur, traditionnellement chargé d'une fonction d'inspection, de prévention et de conseil auprès des services, a connu de profondes transformations en 2011, sous l'effet de deux impulsions :

- > un rapport établi par l'IGA, l'IGPN et l'IGGN en 2010, qui avait émis un certain nombre de préconisations et dont la mise en œuvre était d'ores et déjà engagée en 2010 ;

- > la réforme lancée au plan interministériel (loi du 2 août 2009, décret du 26 août 2010), dont l'objet est de moderniser, harmoniser, promouvoir le dispositif de « *santé et sécurité au travail* » (SST) dans les services de l'Etat.

Pour le ministère, il s'agissait d'anticiper les avancées interministérielles qui se dessinaient, et aussi de prendre en compte au mieux la dimension « *hygiène et sécurité* » de l'intégration de la gendarmerie nationale au ministère de l'Intérieur. L'Inspection générale de l'administration, chef de file, avait pris, dès 2008, l'initiative de proposer et conduire une réflexion d'ensemble, conduisant à un traitement coordonné, novateur et rigoureux de ces questions si importantes pour l'administration et ses personnels.

Les Inspecteurs « *Santé et sécurité au travail* » (ISST) du ministère - car telle est leur nouvelle dénomination - forment désormais un réseau plus important (19 inspecteurs - dont un coordonnateur national - issus de différents corps et services, dont la gendarmerie nationale). Les ISST exercent leurs missions sur l'ensemble des services du ministère, indépendamment de leur filière d'origine. Ils assurent des fonctions essentielles de conseil et de contrôle, en s'efforçant d'investir les domaines jugés les plus prioritaires pour la santé et la sécurité au travail.

Ils sont rattachés au Collège des inspections générales chargé des questions de santé et sécurité au travail, qui existait déjà sous forme de préfiguration et dont la constitution officielle a fait l'objet de l'arrêté du 1^{er} décembre 2011. Ce Collège est composé d'un inspecteur général de l'administration, président, d'un représentant de l'IGPN et d'un représentant de l'IGGN. Il a notamment pour mission de diriger le réseau, en particulier de valider le programme des inspections, d'évaluer le travail des inspecteurs et de veiller à leur bon recrutement, de trancher enfin les litiges éventuels.

C'est lui qui exerce l'autorité fonctionnelle sur le réseau, afin de garantir l'indépendance des inspecteurs dans l'exercice de leurs fonctions.

Les membres du Collège siègent également au comité ministériel de coordination placé sous la présidence du secrétaire général, qui rassemble notamment les grandes directions d'emploi, ainsi que des professionnels, et fixe les grandes orientations de la politique SST du ministère.

L'IGA se trouve ainsi au cœur d'un dispositif essentiel, en expansion, et assume pleinement son rôle naturel d'impulsion et d'action transversale.

■ *L'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (ACNUSA)*

Par Dominique DALMAS, inspectrice générale

Dominique Dalmas, inspectrice générale, a été désignée, par le président de l'Assemblée nationale, membre de l'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (ACNUSA).

Cette autorité administrative indépendante environnementale, créée par la loi du 12 juillet 1999, intervient dans le champ des pollutions atmosphérique et sonore, dues à l'activité des aéroports civils. Ses membres, nommés pour 6 ans, non révocables et non renouvelables, disposent ainsi d'un statut garantissant leur indépendance. Le domaine implique de maîtriser, tout à la fois, la réglementation très particulière de l'aviation civile, le vocabulaire technique des pilotes et contrôleurs aériens et celui des spécialistes du bruit et de la pollution de l'air.

L'ACNUSA dispose de compétences accrues pour les 11 aéroports « *acnusés* », dont Roissy, Orly, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Nice... Elle est saisie pour avis des projets de textes définissant les procédures de départ et d'approche des avions (modification des trajectoires, survols des zones habitées, altitudes des survols, fréquence des mouvements aériens, type d'avions).

Elle donne également son avis sur les arrêtés de restriction qui, plateforme par plateforme, encadrent le trafic aérien (interdiction ou limitation des vols de nuit, interdiction d'atterrissage et de décollage pour les avions les plus bruyants de façon à encourager la modernisation de la flotte...).



Elle intervient également dans la définition des Plans d'exposition au bruit (PEB), documents d'urbanisme qui limitent la constructibilité, et des Plans de gêne sonore (PGS), qui déclenchent les aides publiques à l'insonorisation pour les riverains.

L'Autorité sanctionne, lors de ses séances plénières, les compagnies françaises et étrangères qui enfreignent la réglementation : déviations par rapport aux trajectoires d'approche et de départ réglementées, absences de créneaux de nuit, atterrissages d'avions non autorisés. En 2011, près de 3 millions d'euro d'amendes administratives ont été infligés.



Plus largement, elle agit comme médiatrice entre acteurs dont les intérêts divergent : gestionnaires des aéroports, compagnies aériennes, élus locaux, associations de protection de riverains, Etat. Elle anime ainsi des groupes de travail, commande des études et formule des recommandations pour améliorer la réglementation. (<http://www.acnusa.fr/> pour consulter les rapports d'activité de l'Autorité).

■ La Commission d'accès aux documents administratifs (CADA)

Par Frédéric PICHON, inspecteur, rapporteur de la CADA

La Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) assure la bonne application de la loi du 17 juillet 1978, qui institue un accès de plein droit, sous réserve de quelques restrictions nécessaires pour préserver l'intérêt général, le secret de la vie privée et le secret des affaires, aux documents administratifs détenus par les personnes publiques et les organismes privés chargés d'une mission de service public.

Elle rend, sur saisine des personnes qui se sont vu refuser expressément ou tacitement la communication d'un document administratif, des avis qui constituent

une voie de recours précontentieuse. Elle peut également donner des conseils aux administrations pour la mise en œuvre du droit d'accès.

Parmi les rapporteurs chargés de préparer les projets d'avis et de conseils qui seront soumis à la Commission, figure traditionnellement, aux côtés de membres du Conseil d'Etat et des juridictions administratives et d'inspecteurs de l'IGAS, un membre de l'IGA.

Celui-ci a contribué en 2011, en sus de ses fonctions d'inspection, à la rédaction de 543 avis et conseils (sur un total de 4 979) relatifs notamment aux relations des usagers avec les préfectures et les collectivités territoriales.

■ La Commission consultative des jeux de cercle et de casino (CCJ)

Par Pierre BERGÈS, inspecteur, rapporteur de la CCJ

La Commission consultative des jeux de cercle et de casino (CCJ) a pour fonction de donner un avis au ministre de l'Intérieur sur toute demande d'ouverture, d'extension ou de transfert de casinos, ainsi que sur toute modification de l'autorisation d'exploitation.

Cette compétence a été étendue en 2011 aux demandes d'expérimentation de jeux nouveaux. La Commission est également chargée d'examiner, pour avis, les demandes d'autorisation présentées par les cercles de jeux.



Elle comprend 12 membres, dont un inspecteur général de l'administration. Fin 2011, 7 inspecteurs de l'administration, qui ont récemment intégré le corps,

ainsi qu'un inspecteur des finances, désignés par arrêté ministériel, exercent les fonctions de rapporteurs auprès de la Commission.

Sur chaque dossier, le rapporteur s'assure que la demande est conforme à la réglementation en vigueur, en veillant notamment au respect des impératifs liés à une politique contrôlée du jeu et à la répartition équilibrée de l'offre de jeux de casino sur le territoire. Il propose une orientation à la Commission, qui la retient ou non au terme de ses débats.

En 2011, la Commission s'est réunie à 7 reprises. 100 dossiers ont été examinés.

LA REPRÉSENTATION DE L'IGA AU SEIN DES AUTRES ORGANISMES PUBLICS

Des membres de l'Inspection générale de l'administration siègent notamment au sein des organismes suivants :

Ministère de l'Intérieur, de l'Outre mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration

- > Comité technique paritaire (CTP) central des préfetures ;
- > Commission administrative paritaire (CAP) des agents cadre C ;
- > Comité de pilotage et de suivi de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) ;
- > Collège des inspections générales chargé des questions de santé et sécurité au travail ;
- > Comité ministériel d'audit interne ;
- > Mission ministérielle d'audit interne ;
- > Commission nationale de la vidéoprotection ;
- > Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS).

Autres organismes publics

- > Commission intergouvernementale (CIG) au Tunnel sous la Manche ;
- > Comité binational de sûreté (CBS) du Tunnel sous la Manche ;
- > Comité interministériel de sûreté du Tunnel sous la Manche ;
- > Comité permanent des hauts fonctionnaires au développement durable (CPHFDD) ;
- > Mission interministérielle permanente d'évaluation de la politique de prévention de la délinquance (MIPEPPD) ;
- > Conseil supérieur de la fonction publique de l'État (CSFPE) et ses formations spécialisées (commission administrative et commission des statuts) ;
- > Conseil d'administration du Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégique (CSFRS) ;
- > Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (ACNUSA) ;
- > Comité d'harmonisation de l'audit interne (CHAI).

Un inspecteur général et un inspecteur sont auditeurs de la session 2011-2012 de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN). Une inspectrice générale a été auditrice de la session 2010-2011 du Centre des hautes études du ministère de l'Intérieur (CHEMI).

Un inspecteur général a présidé, en 2011, le jury du cycle préparatoire de l'Ecole nationale d'administration (ENA). Une inspectrice a été membre, en 2011, des jurys des concours d'entrée à l'ENA.



ANNEXES

MEMBRES DE L'IGA EN FONCTION EN 2011

> CHEF DU SERVICE : Michel SAPPIN

> Inspecteurs généraux

Bruno ACAR
Dominique BELLION
Jean-Marc BERLIOZ
Yvan BLOT
Marianne BONDAZ
Philippe CANNARD
Michel CASTEIGTS
Richard CASTERA
Laurent CAYREL
Jean-Guy de CHALVRON
Jean COLIN
Jean-Pierre DALLE
Dominique DALMAS
Marie-Hélène DEBART
Philippe DEBROSSE
Sophie DELAPORTE
Corinne DESFORGES
Olivier DIEDERICHES
Rémi DUCHENE
Catherine FERRIER
Bernard FITOUSSI
Tristan FLORENNE
Xavier de FURST
Werner GAGNERON
Alexandre GOHIER del RE
Bruno LAFFARGUE
Alain LARANGE
Jean-Yves LE GALLOU
Patrice O'MAHONY
Valérie PENEAU
Philippe REY
Michel ROUZEAU
Gilles SANSON
Philippe SAUZEY
Jacques SCHNEIDER
Marie-Louise SIMONI
Patrick SUBREMON
Maxime TANDONNET
Arnaud TEYSSIER
Clotilde VALTER
Marc VERNHES

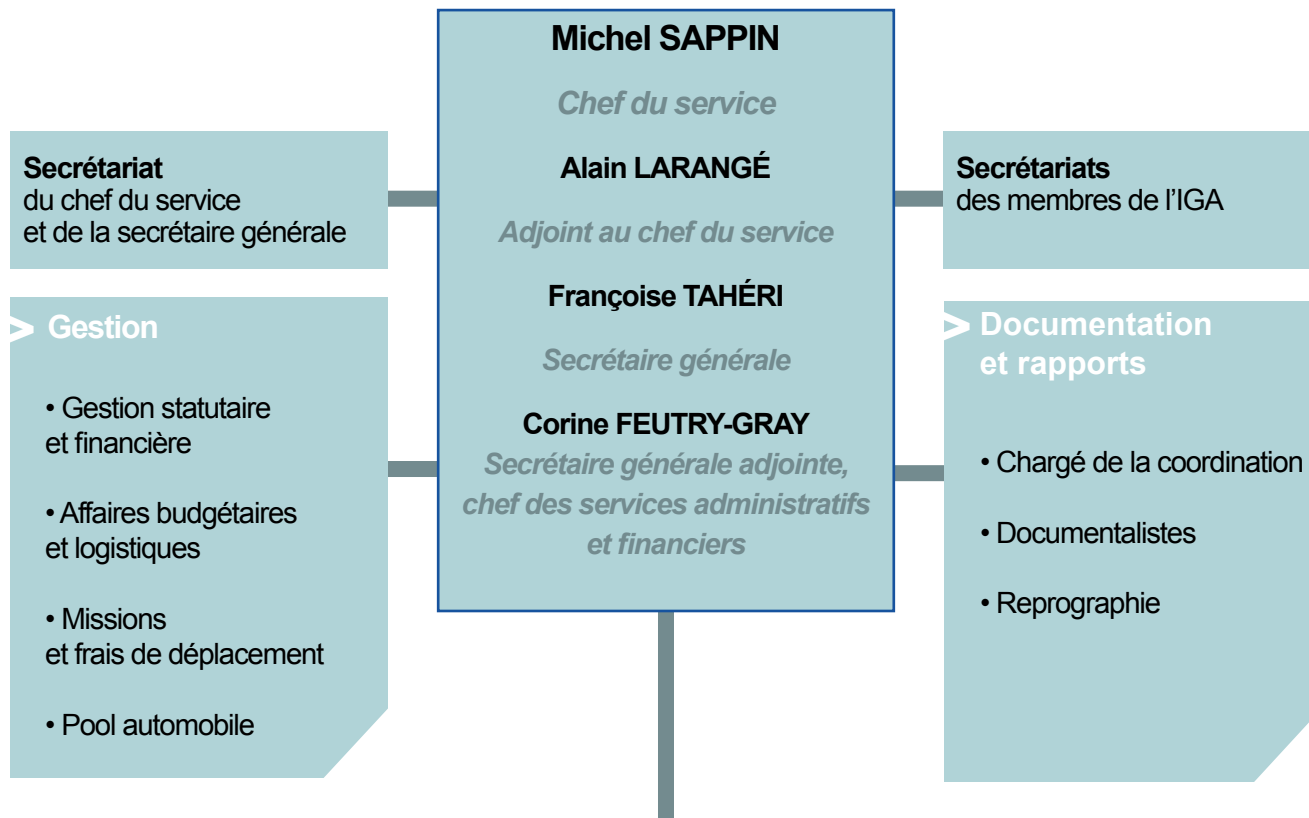
> Inspecteurs de 1^{ère} et 2^{ème} classe

Noémie ANGEL
Maximilien BECQ-GIRAUDON
Pierre BERGES
Pierre BOURGEOIS
Cyrille BRET
Nicolas CLOUET
Ariane CRONEL
Sylvie ESCANDE-VILBOIS
Xavier GIGUET
Yasmina GOULAM
Nacéra HADDOUCHE
Nathalie INFANTE
Chloé MIRAU
Florian PHILIPPOT
Frédéric PICHON
Bénédicte RENAUD-BOULESTEIX
Françoise TAHERI

> Chargés de mission

Xavier DOUBLET
Jean-Claude FONTA
François LANGLOIS
Marc LE DORH
Roger MARION
Philippe MARVILLET
Pascal MATHIEU
Bruno ROUSSEL
Jean-Christophe SINTIVE

ORGANIGRAMME DU SERVICE



MEMBRES DU SERVICE DE L'IGA

Inspecteurs généraux / Inspecteurs 1^{ère} classe / Inspecteurs 2^{ème} classe
Inspecteurs généraux en service extraordinaire / Chargés de mission

INSPECTEURS GÉNÉRAUX CHARGÉS DE MISSIONS OU FONCTIONS PERMANENTES

Alain LARANGÉ / Jacques SCHNEIDER
Mission CICC – Contrôle des fonds structurels européens

Bruno LAFFARGUE / Didier CHABROL / Marc LE DORH
Mission CIPD

Evaluation des politiques de prévention de la délinquance

Michel ROUZEAU
Evaluation du pilotage des politiques locales de sécurité

Jean-Guy de CHALVRON / Corinne DESFORGES
Expertise et contrôle en matière de délivrance des titres réglementaires

Philippe SAUZEY
Audit des associations agréées de sécurité civile

Clotilde VALTER
Evaluation des Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS)

Catherine FERRIER
Mission ministérielle d'audit interne

Marie-Louise SIMONI
Haut-Fonctionnaire au développement durable

Arnaud TEYSSIER
Coordonnateur santé et sécurité au travail

INSPECTEURS GÉNÉRAUX RESPONSABLES DE GROUPES RÉFÉRENTS

Marianne BONDAZ / Laurent CAYREL / Arnaud TEYSSIER
Réforme de l'Etat – Performance – Finances publiques
Administration centrale et territoriale
Evaluation des politiques publiques

Michel ROUZEAU / Bruno LAFFARGUE
Sécurité publique – Prévention de la délinquance

Jean-Guy de CHALVRON / Corinne DESFORGES
Libertés publiques – Titres – Etrangers

Philippe SAUZEY
Sécurité civile – Risques – Crises

Patrice O'MAHONY / Patrick SUBREMON
Territoires - Collectivités territoriales

Yvan BLOT
Europe – International



LISTE DES RAPPORTS REMIS EN 2011

Pour les rapports qui ont fait l'objet d'une publication, l'adresse électronique est mentionnée.

> RÉFORME DE L'ÉTAT

- Rapport annuel 2011 de la Stratégie de Développement Durable au MIOMCTI
- Rapport annuel 2010 du Plan Administration Exemple du MIOMCTI
- Etat des lieux de la politique ministérielle d'audit interne : contexte, moyens, pratiques, perspectives
- Conditions de rattachement du Secrétariat général à l'Immigration et à l'Intégration au ministère de l'Intérieur
- La conduite des projets informatiques au ministère de l'Intérieur (CHEMI)
- Retour d'expérience sur la mise en place des Directions départementales interministérielles (DDI)
- Etat des lieux du dialogue de gestion du point de vue des Directions départementales interministérielles (DDI)-tomes 1 et 2
- Contrôle de l'utilisation et de la gestion des crédits de représentation et des moyens de fonctionnement du corps préfectoral dans trois départements (+ rapport de synthèse)
- Gestion administrative des délégués du préfet
http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/publications/rapports-iga/prefectures/10-047-01/view
- Gestion du contingent préfectoral de 5% au logement social des agents publics de l'Etat
- La formation initiale des fonctionnaires de l'Etat dans les écoles du service public
http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/publications/rapports-iga/11-088-01/view
- Audit CIAP – programme 309 «Entretien des bâtiments de l'Etat» de la mission «Gestion des finances publiques et des ressources humaines»
- Audit CIAP – programme 723 «Contribution aux dépenses immobilières» de la mission «Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat»
- Audit CIAP - programme 135 «Développement et amélioration de l'offre de logement» de la mission «Ville et Logement»
- Audit des réseaux de laboratoires
- Système de classement des hébergements touristiques marchands mis en place par la loi du 22 juillet 2009
- Redevance d'archéologie préventive

> SÉCURITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Audit du Service de sécurité du ministère de l'Intérieur (SSMI)
- Dispositif de sécurité du Palais de Justice de Paris
- Mission permanente inter-inspections d'Evaluation des politiques locales de sécurité. Audits territoriaux :
 - > Département de l'Aube
 - > Département de l'Ille-et-Vilaine et Zone de défense Ouest
 - > Département de la Manche
 - > Département du Nord et Zone de défense Nord
 - > Département du Pas-de-Calais
 - > Département du Rhône
- Mission d'évaluation du dispositif de lutte contre la délinquance dans les départements d'Outre-mer :
 - > Tome 1 : Océan Indien
 - > Tome 2 : Antilles
 - > Tome 3 : Guyane
- Traitement judiciaire de la délinquance des mineurs - Propositions (rapport au président de la République) (mission d'appui au député Yvan Lachaud)
- Évaluation de la performance globale du dispositif des centres de coopération policière et douanière
- Les logiciels de rédaction des procédures dans la police et la gendarmerie nationales

- Formation cynotechnique au sein des forces de sécurité
- Présence humaine dans les miradors des établissements pénitentiaires
- Responsabilités du ministère de l'intérieur dans le cadre des procédures d'exportation des produits explosifs, des armes et matériels de guerre
- Instruction en préfecture des demandes de financement par l'Etat de la vidéoprotection et de la chaîne de paiement de ces dossiers

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- La prévention du risque routier dans la fonction publique d'Etat
- Inspection à la Direction départementale des territoires et de la mer de Corse du Sud / Cellule départementale d'éducation routière
- Mise en œuvre de la réforme du permis de conduire de janvier 2009 en Ile-de-France

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Mission permanente interministérielle d'Evaluation de la politique de prévention de la délinquance (EPPD) :

> Guide d'évaluation des politiques locales de prévention de la délinquance

http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/publications/rapports-iga/securite-police-prev-delinquance/11-079-01/view

> Intercommunalité : un atout pour la prévention de la délinquance – Perspectives et prospectives

http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/publications/rapports-iga/securite-police-prev-delinquance/11-051-01/view

> Trois dispositifs de responsabilisation parentale dans le cadre de la prévention de la délinquance

http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/publications/rapports-iga/11-089-01/view

> Lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire

http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/publications/rapports-iga/11-059-01/view

SÉCURITÉ CIVILE

- La revue des engagements financiers et de la gestion de la sécurité civile
 - Bilan du transfert de missions de sécurité civile aux Directions départementales de la protection des populations (DDPP)
 - Perspectives à moyen terme pour le Service de déminage de la sécurité civile
 - Modalités de prise en compte des avalanches exceptionnelles pour améliorer la prévention des risques et renforcer la sécurité des personnes
- http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/publications/rapports-iga/10-106-01/view
- Les enseignements des épisodes neigeux des 8 et 9 décembre 2010 en Ile-de-France
- http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/publications/rapports-iga/secu-civile-prev-risques/11-005-02/view
- Mission permanente de contrôle des associations agréées de sécurité civile :
- > Association française des premiers secours (AFPS)
 - > Union nationale des sauveteurs secouristes (UNASS)
 - Synthèse des observations de la mission de contrôle des associations agréées de sécurité civile (mai 2008 - mars 2011)



LIBERTÉS PUBLIQUES

- Recherches dans l'intérêt des familles
- Election des assesseurs des tribunaux paritaires des baux ruraux
- Les dispositifs d'enseignement de la langue française aux migrants
- Comparaison des systèmes migratoires allemand, britannique et français (tomes I et II)
- Usurpations d'identité

TITRES

• Préparation de la mise en œuvre de la Carte nationale d'identité électronique (CNle) - Groupe de travail avec l'Association des maires de France - Compte rendu des travaux

http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/publications/rapports-iga/titres-ident-sejour-circ/11-046-01/view

• AGDREF 2

• Le système d'Application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France (AGDREF2) et l'accueil des étrangers dans les communes volontaires

• Fonctionnement du dispositif des Visas de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) dans les consulats et les préfectures et conditions de délivrance des titres d'identité et de voyage dans les consulats



- Délivrance des titres réglementaires dans le département du Val-d'Oise et suivi du rapport
- Délivrance des titres réglementaires dans le département de l'Essonne et rapport complémentaire sur les titres de séjour des étrangers, les titres d'identité et de voyage, les titres de circulation des véhicules
- Mission d'appui au préfet de la Seine-Saint-Denis sur :
 - > le fonctionnement de la direction de l'immigration et de l'intégration
 - > la délivrance des permis de conduire
 - > la délivrance des certificats d'immatriculation
- Conditions de la mise en œuvre des recommandations de l'IGA suite au contrôle de délivrance des titres réglementaires dans le département de l'Hérault, effectué en juillet 2010
- Mise en œuvre des règles de l'admission exceptionnelle au séjour et de la lutte contre l'immigration irrégulière dans le département du Doubs
- Mémento pour le contrôle des services du permis de conduire

TERRITOIRES



- Mission d'appui aux départements en difficultés
- Evaluation du Fonds national de revitalisation des territoires (FNRT)
- Mobilité et transports dans les territoires ruraux
http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/publications/rapports-iga/amenagement-du-territoire/11-060-01/view
- Service de Restauration des terrains en montagne (RTM)
- La simplification des normes applicables aux collectivités locales (mission d'appui au sénateur Eric Doligé)
http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/publications/rapports-iga/non-classe/11-045-01/view
- La clarification des compétences des collectivités territoriales - «La liberté de s'organiser pour agir» (mission d'appui à M. Jean-Jacques de Peretti pour son rapport au président de la République sur la mise en œuvre de l'article 75 de la loi de réforme des collectivités territoriales)
http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/publications/rapports-iga/collectivites-territoriales/11-073-01/view
- Mission d'assistance à la coopération entre l'hôpital Max Fourestier de Nanterre et l'hôpital Louis Mourier de Colombes
- Mission d'évaluation de la Prestation de compensation de handicap (PCH) créée par la loi du 11/02/2005
http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/publications/rapports-iga/sante/11-062-01/view
- La gouvernance et le pilotage des politiques de formation et d'investissement dans les instituts de formation paramédicaux et de sages-femmes
- Compensation aux départements des charges du RSA socle majoré : établissement d'une base de calcul fiable

OUTRE-MER

(NB : D'autres rapports relatifs à l'Outre-mer peuvent par ailleurs avoir été listés dans les autres rubriques thématiques)

- Développement du logement social à Mayotte
- Marché du travail et protection sociale à Mayotte
- Transport routier de marchandise en Martinique
- Prévention des risques dans les «ravines» de l'île de La Réunion
- Recommandations de la mission d'appui, suite aux incendies de forêt de la Réunion (note d'étape)

FONDS EUROPÉENS

- Audit du système de gestion et de contrôle du programme européen convergence Guadeloupe, cofinancé par le FEDER
- Audit du système de gestion et de contrôle du programme européen convergence Guyane, cofinancé par le FEDER
- Audit du système de gestion et de contrôle du programme de coopération territoriale européenne Océan indien, cofinancé par le FEDER
- Audit du système de gestion et de contrôle du programme de coopération territoriale européenne Amazonie, cofinancé par le FEDER
- Audit du système de gestion et de contrôle du programme européen compétitivité régionale et emploi Picardie, cofinancé par le FEDER
- Audit du système de gestion et de contrôle du programme européen compétitivité régionale et emploi Aquitaine, cofinancé par le FEDER

-
- Audit du système de gestion et de contrôle du programme européen compétitivité régionale et emploi Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA), cofinancé par le FEDER
 - Audit du système de gestion et de contrôle du programme européen compétitivité régionale et emploi Lorraine, cofinancé par le FEDER
 - Audit du système de gestion et de contrôle du programme européen compétitivité régionale et emploi Rhône-Alpes, cofinancé par le FEDER
 - Audit du système de gestion et de contrôle du programme européen compétitivité régionale et emploi plurirégional Rhône, cofinancé par le FEDER
 - Audit du système de gestion et de contrôle du programme européen de coopération territoriale européenne Grande région, cofinancé par le FEDER
 - Bilan de l'expérimentation relative au transfert de l'autorité de gestion des programmes européens aux régions
 - Audit de système de gestion et de contrôle du Fonds européen d'intégration des ressortissants des pays tiers (FEI)
 - Audit du système de gestion et de contrôle du Fonds européen pour les réfugiés (FER)
 - Audit du système de gestion et de contrôle du Fonds pour les frontières extérieures (FFE) et du Fonds européen pour le retour (FR)





> TABLE DES PRINCIPAUX SIGLES ET ACRONYMES

ACNUSA / Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires	FEDER / Fonds européen de développement régional
AGDREF / Application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France	FEI / Fonds européen d'intégration des ressortissants des pays tiers
AMF / Association des maires de France	FER / Fonds européen pour les réfugiés
CADA / Commission d'accès aux documents administratifs	FFE / Fonds pour les frontières extérieures
CBS / Comité binational de sûreté du Tunnel sous la Manche	FNRT / Fonds national de revitalisation des territoires
CCJ / Commission consultative des jeux de cercle et de casino	FR / Fonds européen pour le retour
CGAAER / Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux	HFDD / Haut Fonctionnaire au développement durable
CGEDD / Conseil général de l'environnement et du développement durable	IDSC / Inspection de la défense et de la sécurité civiles
CGEFI / Contrôle général économique et financier	IGAE / Inspection générale des affaires étrangères
CHAI / Comité d'harmonisation des audits internes	IGAENR : Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche
CHEMI / Centre des hautes études du ministère de l'Intérieur	IGAS / Inspection générale des affaires sociales
CIAP / Comité interministériel d'audit des programmes	IGAT / Inspection générale de l'administration territoriale du Maroc
CICC / Commission interministérielle de coordination des contrôles	IGEN / Inspection générale de l'Education nationale
CIG / Commission intergouvernementale au Tunnel sous la Manche	IGF / Inspection générale des finances
CISPD / Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance	IGGN / Inspection générale de la gendarmerie nationale
CLSPD / Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance	IGJS / Inspection générale de la jeunesse et des sports
CMPP / Conseil de modernisation des politiques publiques	IGPN / Inspection générale de la police nationale
CNAPS / Conseil national des activités privées de sécurité	IGSCCRF / Inspection générale des services de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
CNle / Carte nationale d'identité électronique	IGSE / Inspecteur général en service extraordinaire
CPHFDD / Comité permanent des hauts fonctionnaires au développement durable	IGSJ / Inspection générale des services judiciaires
DDI / Direction départementale interministérielle	ISST / Inspecteur « Santé et sécurité au travail »
DDPP / Direction départementale de la protection des populations	LOLF / Loi organique relative aux lois de finances
DGAFP / Direction générale de l'administration et de la fonction publique	LOPPSI / Loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure
DGSCGC / Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises	MGI / Mission générale d'insertion
DIDD / Délégué interministériel au développement durable	MIOMCTI / Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration
ENA / Ecole nationale d'administration	MMAI / Mission ministérielle d'audit interne
EPIDe / Etablissement public d'insertion de la Défense	OFPRA / Office français de protection des réfugiés et apatrides
EPPD / Evaluation de la politique de prévention de la délinquance	PAE / Plan administration exemplaire
ERS / Etablissements de réinsertion scolaire	PNRU / Plan national de rénovation urbaine
	REATE / Réforme de l'administration territoriale de l'Etat
	SDIS / Service départemental d'incendie et de secours
	SIV / Système d'immatriculation des véhicules
	SMDD / Stratégie ministérielle de développement durable
	SNDD / Stratégie nationale de développement durable
	TSA / <i>Transport Security Administration</i>
	VLS-TS / Visa de long séjour valant titre de séjour

Crédits photos

DICOM :

Friedmann, Groisard, Guiot, Masseaux,
Delelis, Quintin, Ziegler, De la Motte, Becam

SIRPA Gendarmerie : Balsamo

LPC Gendarmerie : Pezeyre

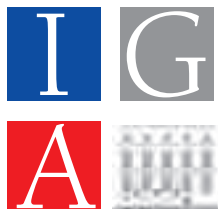
Sécurité civile : Bertrand

Préfecture de Mayotte

Conseil général du Loiret

UIISC 7

Fotolia : Juan35mm, Ainoa, Philipus, Dussauj



Inspection Générale de l'Administration
15, rue Cambacérès 75008 PARIS
Tel: 01.49.27.31.18
Site intranet <http://iga.cab.mi/>
Site internet: www.interieur.gouv.fr

